

2327W40

Courrier au  
départ

1994 - 1994

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 6 Décembre ..... 1995

Affaire suivie par :

Mme DURNEY Y.

Monsieur le Chef de la Subdivision E.D.F.  
de Villeneuve/Lot.

Avenue Henri Barbusse  
47 301 - VILLENEUVE/LOT.

Référence : 993 536 003 660

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir résilier l'abonnement cité en référence, concernant le Ministère du Travail, Annexe du CAFI, et le transférer au profit de la Société " Aviron Saint-Livradais " qui le prend à sa charge.

Les mémoires E.D.F. seront donc établis et adressés à Monsieur le Président de l'Aviron St-Livradais, Saint-Martin 47110 Ste-Livrade/Lot, et ceci en accord avec Monsieur le Maire de cette commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour Information

M. Le Président  
Aviron St.Livradais  
47 110 - Ste-Livrade/Lot.



*J. Durney*

6 Avril

95

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

YD/YD.

Dossier accident travail concernant :

Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel

Reprise travail, le 6 Avril 1995.

-Certificat médical final (volet 1, 2 et 4)

1 le relevé des diverses prescriptions  
vous sera expédié dès la fin des soins  
du kinésithérapeute.

-Demande de congé ( en 2 ex.)

1

2

29 Mars

95

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur J. Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel

Agent titulaire. O.P.

-Certificat de prolongation d'arrêt de travail 1  
(volet N° 1, 2 et 4 )

1

17 Mars

95

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

YD/YD.

Accident de travail concernant :

M. ESTOURNEL Abel-Michel

O.P. C.A.F.I. Ste-Livrade/Lot.

-Déclaration d'accident de travail (annexe 6) 1

-Certificat médical initial 1

2

14 Mars

95

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

YD/YD.

NOTATION 1994

Fiches de notation concernant :

- DESPIERMONT Michel
- ESTOURNEL Abel-Michel
- SAUDEL Guy

Suivant instructions vote B.T.  
réf : GS/MFS/N°503.

3

Y.DURNEY

13 Mars

95

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

YD/YD.

-Extraits individuels de l'arrêté portant  
promotion d'échelon concernant Mme DURNEY Y.

Pour suite à donner.

agent contractuel

2

-Photocopie bordereau de transmission du  
Ministère du Travail, Sous-Direction des  
Ressources Humaines, Bureau de la Gestion  
des Personnels, en date du 20/1/95.

Pour Information.

1

cette lettre a été, par erreur, distri-  
buée par les Services Postaux de  
Ste-Livrade dans la boîte de la M.J.C.  
qui ne me l'a remise que le 10.03.95

=====

3

Le Directeur,

Y. DURNEY

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47 916 - AGEN Cedex.

N° 46 / CAB  
YD/ YD.

Proposition d'avancement au grade d'ouvrier  
professionnel principal concernant :

Suivant instructions, votre note  
N° 106/94/PERS., en date du 27/9/94.

- Monsieur DESPIEMONT Michel	1
- Monsieur ESTOURNEL Michel	1
- Monsieur SAUDEL Guy	1
<hr/>	
	3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 26 Septembre 19 94

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 45 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un  
problème lié à ma cessation de fonctions et qui concerne  
la direction du personnel d'Etat.

Ce point n'a pas été abordé par les ministères  
concernés, l'un n'ayant découvert mon existence qu'à l'  
instant d'y mettre fin, le second manifestant un total  
désintérêt pour la question ...

Il n'en demeure pas moins que dans le contexte  
particulier du recrutement par le Maire de Sainte-Livrade  
des trois ouvriers professionnels de la Cité, une redéfi-  
nition des responsabilités s'impose pour éviter l'utili-  
sation de ces agents au profit d'autres activités.

A cet égard, je rappelle que ce problème avait  
été jugé suffisamment préoccupant pour motiver la saisine  
de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Le fait que j'ai maintenu le personnel dans le  
cadre réglementaire de ses activités ne doit pas faire  
oublier que le risque subsistera à mon départ.

En fonction de l'échéance, j'attacherais du prix  
à connaître les dispositions que vous ne manquerez pas  
d'arrêter pour donner aux agents de l'Etat l'assurance  
de tenir leur rôle en dehors de toute pression.

  
Guy DURNEY



26 Septembre

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47916 - AGEN

N° 44 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur DURNEY Guy

1

( en 2 ex.)

1

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Septembre

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 43 / CAB  
YD/YD.

Dossier Retraite C.R.A.M.A. concernant :

6 Monsieur DURNEY Guy

-Attestation de cessation d'activité salariée

1

à compléter et à nous retourner, dans  
les meilleurs délais.  
En vous remerciant.

—  
1

Le Directeur,

G. DURNEY

14 Septembre

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur J. Bru  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 42/CAB  
YD/YD.

Attestation de cessation de cotisations  
<sup>13</sup>  
CANTEC concernant :

-Monsieur DURNEY Guy

En vous demandant de bien vouloir  
remplir cet imprimé et nous en faire  
retour, dans les meilleurs délais.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

12 Août

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9.

N° 41/CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

M. DESPIEMENT	MICHEL	1
M. DURNEY	GUY	1
Mme DURNEY	Yvette	1
( en 2 ex.)		3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 4 Août 1994

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 40 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur Alain THIBAUD  
Agent Général des Assurances PFA  
1, Avenue René-Bouchon  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la cessation de fonctions du Directeur de la Cité entraîne une modification dans la rédaction des contrats souscrits pour les trois véhicules, au niveau de la personne désignée comme " conducteur habituel ".

Il y a lieu notamment de ne plus faire figurer mon nom à cette rubrique à compter du 30 Octobre 1994.

J'ajoute que la dénomination du souscripteur demeure inchangée (Ministère des Affaires Sociales) et que les primes d'échéance sont toujours à adresser à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

En vous remerciant de l'intérêt que vous avez manifesté à notre structure, je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du D. J. Bru  
47 916 AGEN CEDEX.

à l'Attention de M. SANCHIS.

N° 39 / CAB  
YD/ YD.

Dossier IRCANTEC concernant:

- |   |  |
|---|--|
| - M. <u>GALLI Angelo</u>                | vacataire, en fonction au centre d'accueil de BIAS, du 1/8/63 au 30/11/69. |
| -Etat des services à valider            | 1 à compléter par vos soins.   |
| -Photocopie relevé de compte C.R.A.M.A. | 1 année 1963, 1964.  |
| -Photocopie bulletin de salaires        | 10 année 1965  |

12

Le Directeur,

G. DURNEY

**15 Juillet**

**94**

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue Jean Bru  
47 91 6 - AGEN CEDEX.

N° 38 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-M. DURNEY Guy

1

-M. ESTROUNEL Abel-Michel.

1

2

( en 2 EX.)

Le Directeur,

G. DURNEY

21 Juin

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de La Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

N° 37 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-M. DESPEIMONT Michel

1

-M. SAUDEL Guy

1

( en 2 ex.)

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 15 Juin ..... 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 36 /CAB  
GD/YD

**A APPORT**

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

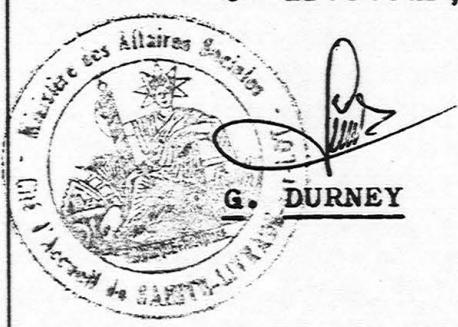
Téléphone (58) 01.00.20

N° 35 /CAB  
GD/YD

Le 24 Mai 1994

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- CONVENTION relative à la Gestion de la Cité d'Accueil des Fran- çais d'Indochine, de Sainte- Livrade-sur-Lot, signée entre l'Etat et la Commune, le 2 Juillet 1980.	I	TRANSMIS pour ATTRIBUTION dans le cadre de notre entretien téléphonique de ce jour. *****
- AVENANT N°2 à la Convention du 2 Juillet 1980, portant plan de dégagement de l'Etat, signé le 19 Janvier 1988.	I	
(1 Exemplaire)	—	<u>Pour mémoire:</u>  - Effectif des Ayants-Droit à la signature de la Convention ..... 220  - Effectif des Ayants-Droit au 1/1/1994 ..... 93
	2	
		Le Directeur,  G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 26 Avril ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 34 /CAB  
GD/YD

**NOTE**

A l'Attention de Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT

\*\*\*\*\*

OBJET : Logement de Madame BERDOULA.

REFER : Votre Note du Samedi 23 Avril 1994.

L'équipe d'entretien de la Cité est intervenue à plusieurs reprises, et à sa demande, au logement de Mme BERDOULA ( O n°5 : 4 pièces ).

L'examen de la toiture n'a pas révélé la présence de "gouttières" susceptibles d'expliquer le fait qu'il "pleut" dans sa chambre.

Par contre, la face intérieure des murs présente une condensation excessive, signe évident d'un manque total d'aération.

Toutes observations utiles ont été faites à l'intéressée qui se refuse néanmoins à envisager la pose d'aérateurs, opération réalisée à leur satisfaction par d'autres résidents.

En conséquence, il revient aux Services Techniques de la Commune de se prononcer sur le fond de l'affaire..-

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY



18 Avril

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue Dr.Jean Bru  
47 916- AGEN

N° 33 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. DURNEY Guy 1

Mme DURNEY Yvette 1

===== 2  
( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 12 Avril ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 31 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Guy SAUDEL  
Ouvrier Professionnel  
Cité d'Accueil des Français d'Indochine  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'archives dans les locaux de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Monsieur le Directeur Départemental me fait part de sa satisfaction pour les qualités de sérieux et d'application avec lesquelles vous avez rempli votre mission.

En vous transmettant ses remerciements, je vous exprime mes félicitations pour l'exemple que vous avez donné dans l'accomplissement des tâches qui vous ont été confiées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 12 ..... Avril ..... 1994

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 30 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur Michel ESTOURNEL

Ouvrier Professionnel

Cité d'Accueil des Français d'Indochine  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'archives dans les locaux de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Monsieur le Directeur Départemental me fait part de sa satisfaction pour les qualités de sérieux et d'application avec lesquelles vous avez rempli votre mission.

En vous transmettant ses remerciements, je vous exprime mes félicitations pour l'exemple que vous avez donné dans l'accomplissement des tâches qui vous ont été confiées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 5 Avril ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 29 /CAB  
GD/YD

FRANCE TELECOM

Agence Commerciale d'Agen  
44, rue Paganel  
47915 - AGEN Cedex 9

Messieurs,

Le 21 Février 1994, je vous exposais les raisons qui militent en faveur du maintien, dans sa structure actuelle, de l'installation téléphonique de la Cité.

Dans un courrier du 31 Mars qui revêt la forme d'une mise en garde, vous déclarez : " Il y a quelques jours, un attaché commercial de France Télécom a pris contact avec vous ... "

Je vous prie de me confirmer cette allégation et de préciser la qualité de la personne supposée rencontrée dans la mesure où je n'ai reçu personnellement aucun de vos collaborateurs !

Le fait d'adresser les redevances de la Cité en Mairie de Sainte-Livrade peut induire qu'une instance a été diligentée dans cette direction. Il conviendrait alors de vérifier cette hypothèse ...

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

  
Guy DURNEY



25 Mars

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur J<sup>e</sup> Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9

N° 28 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M.	DESPIEMONT	Michel	1
M.	ESTOURNEL	Abel-Michel	1
M.	SAUDEL	Guy	1
			<hr/> <hr/> 3

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 24 Mars ..... 19 94

N° 27 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, que le logement Un° 6 (quatre pièces) est réputé disponible à compter de ce jour.

A cette occasion, je tiens à préciser que cet appartement attribué de votre autorité à Madame PIQUEMAL (!) le 5 Janvier 1988 et restauré sur le budget du CAFI pour une somme de 11.808,47 Fcs. n'a en fait jamais été occupé!

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 26 /CAB  
GD/YD

Le 22 Mars 1994

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Direction de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services  
39-43, Quai André-Citroën  
75739 - PARIS Cedex 15

Par lettre du 16 Février 1994, vous opposez une fin de non recevoir à l'évolution de ma situation administrative que j'ai eu l'honneur de vous exposer le 25 Janvier.

J'ai le regret de constater que l'argumentation développée à cette occasion ressortit davantage à la banalisation d'un cas d'espèce qu'à la préoccupation de l'objectivité.

En premier lieu, vous répondez à une question posée à la hiérarchie par un avis de la Commission Administrative Paritaire alors que le Ministre peut modifier le projet de liste d'aptitude soumis à son approbation ainsi qu'il ressort de sa lettre du 22 Juin 1988 dont la teneur suit :

" ... J'ai décidé de ne pas suivre cet avis et d'inscrire Monsieur X. sur la liste en raison de la nature et de l'importance des tâches qui lui sont confiées, ainsi que des qualités dont il fait preuve pour les assumer ... "

Cette situation n'est pas sans offrir d'analogies avec la mienne. Faut-il admettre alors que les "tâches et qualités" du soussigné sont ignorées de longue date puisqu'il n'a jamais bénéficié d'un traitement identique ?

Vous laissez entendre enfin que mon dossier sera examiné (parmi d'autres) en vue d'une promotion dans le courant de l'année 1994.

Cette annonce, propre à rassurer un personnel débutant, ne manque pas de saveur si l'on sait que je suis atteint par la limite d'âge précisément ... en 1994 !

Dans ce contexte, je ne saurais me satisfaire d'une vague formulation et je demeure soucieux de connaître la cause d'une certaine forme d'ostracisme car il s'agit moins, ici, de récompenser des mérites que de réparer une injustice, ce qui suppose une approche différente du problème.

Guy DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 14 Mars 1994

N° 25 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Albert MAUBEUGE  
116, 118 rue Haxo  
75019 - PARIS

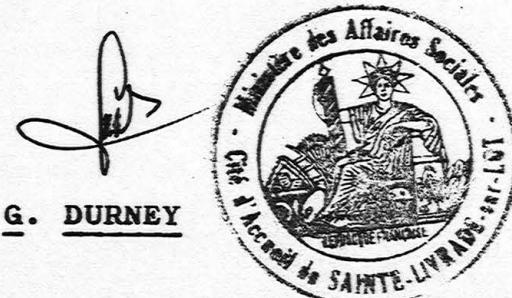
Monsieur,

Par lettre du 4 Mars, vous me signalez le mauvais état des fenêtres du logement de votre Mère ( E n°4 ) et vous demandez la prise en compte de cette situation.

J'ai l'honneur de vous préciser que ce problème, d'ordre général dans la Cité, est l'objet de notre préoccupation. La difficulté réside dans le nombre d'interventions à réaliser eu égard à la faible amplitude des crédits dont nous disposons.

Néanmoins, compte-tenu du plan de réfection, j'envisage le remplacement de deux fenêtres dans ce logement, opération qui sera effectuée courant Avril par une entreprise de la localité.

J'espère avoir répondu à votre inquiétude, et vous assure, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 2 Février 1994

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 24 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame Jeanine MUSSET-BOSSE  
18 bis, Boulevard Dannez  
32500 - FLEURANCE

Madame,

Par lettre du 14 Janvier, vous m'informez des difficultés que vous rencontrez dans le cadre du rapatriement du corps de l'Adjudant-Chef BOSSE, votre Père, inhumé en Indochine, notamment dans la recherche de l'autorité concernée.

Après intervention auprès des différentes instances, j'ai l'honneur de vous faire connaître que cette affaire relève de la compétence du Ministère de la Défense, compte-tenu de la qualité du défunt et des circonstances de son décès (militaire de carrière décédé de maladie en 1928).

En conséquence, vous devez adresser une demande au Service suivant en sollicitant des précisions sur les conditions du rapatriement :

Monsieur le Ministre de la Défense  
Sous-Direction des Bureaux du Cabinet  
Bureau des Correspondances et Disciplines Générales  
00450 - ARMÉES

Par égard au passé élogieux de l'Adjudant-Chef BOSSE, je souhaite que satisfaction vous soit donnée, et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



24 Février

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Dr. Jean Bru  
47 916 - AGEN Cedex 9.

N° 23 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. ESTOURNEL Abel-Michel

1

—  
—  
1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 22 Février ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 22 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

OBJET : Notation 1993.

REFER : Votre Lettre du 18 Février 1994.

Comme suite à votre lettre visée en référence,  
j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les fiches  
de notation 1993 dûment complétées, concernant les ou-  
vriers professionnels :

- M. SAUDEL Guy
- M. DESPIEMONT Michel
- M. ESTOURNEL Michel

A cette occasion, je précise que la mention  
portée à la rubrique " tâches effectuées " est une  
formulation d'ordre général en fonction de la diversité  
des interventions exécutées par ces trois agents.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 21 /CAB  
GD/YD

Le 21 Février 1994

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de l'Agence  
FRANCE TELECOM  
Service " Clients Professionnels"  
44, rue Paganel  
47915 - AGEN Cedex 9

Monsieur le Directeur,

Par lettre en date du 16 Février, vous m'informez de la nécessité de procéder au remplacement du standard téléphonique de la Cité et vous évoquez à ce sujet votre précédent courrier du 30 Septembre 1993.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai reçu d'autre correspondance de FRANCE TELECOM que celle du 21 Octobre, émanant du Centre de Construction des Lignes.

En ce qui concerne le standard, l'administration n'envisage pas de le remplacer car il répond sous sa forme actuelle aux besoins exprimés (une ligne et deux postes intérieurs en 1994) par rapport à la version de modernisation la moins onéreuse (deux lignes et cinq postes).

Par ailleurs, le fait que ce type de matériel ne soit plus usité mérite d'être considéré, mais le problème posé se heurte à la notion d'aménagements neufs dans une structure théoriquement en voie de résorption.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur,  
l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



18 Février

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur J. Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 46 9.

N° 20 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Mr. DURNEY Guy	1
-Mme DURNEY Yvette	1
<hr/>	
	2

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

16 Février

94

Monsieur le Directeur  
du Dépôt Central des Archives Administratives  
du Commissariat de l'Armée de Terre  
CROUELLE B.P. 14  
63 035 - CLERMONT FERRAND CEDEX.

N° 19 / CAB  
YD / YD.

Dossier IRCANTEC concernant :

En vous demandant de bien vouloir  
l'instruire et m'en faire retour,  
sous le présent timbre.

Monsieur DURNEY Guy

-Etat des Services à valider	1
-Photocopie livret individuel	1
-Photocopie extrait état signalétique et des Services.	1

=====

3

Le Directeur,

G. DURNEY

73  
92  
35  
28  
29  
10  
X4  
34  
82  
941575-

le 29.4.93

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

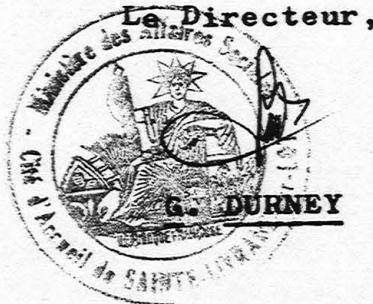
Téléphone (58) 01.00.20

N° 18 /CAB  
GD/YD

Le 14 Février 1994

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><u>ETAT de FRAIS</u> (Indemnités journalières) engagés par les ouvriers professionnels de la Cité en mission au siège de votre Direction durant la période du 7 au 11 Février 1994 inclus:</p> <p>- ESTOURNEL Michel</p> <p>- SAUDEL Guy</p>	I	SOIT TRANSMIS
	I	pour suite à donner
	—	*****
	2	<p><u>NOTA:</u> Relevés d'identité bancaire en votre posses- sion.</p>
		 <p>Le Directeur, Ministère des Affaires Sociales Cité d'Accueil des Français d'Indochine G. DURNEY</p>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 17 /CAB  
GD/YD

Le 10 Février 1994

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>NOTATION 1993</p> <p>- Fiche de Notation au titre de l'Année 1993 concernant Madame - DURNEY Yvette agent contractuel de troisième catégorie des services extérieurs</p> <p>( 2 Exemplaires )</p>	I.	<p>TRANSMIS en RETOUR après objet rempli dans le cadre de votre lettre du 7 Février 1994.</p> <p>Le Directeur, Ministère des Affaires Sociales Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE 47110 AGEN G. DURNEY</p>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 16 /CAB  
GD/YD

Le 7 Février 1994

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité d'effectuer à bref délai la réfection des chaussées de la Cité.

Depuis le 21 Juin 1983, date des derniers travaux de revêtement, la circulation intensive a entraîné une dégradation irréversible des voies intérieures, lesquelles n'ont pas été conçues pour absorber un tel trafic : liaisons automobiles liées à l'éloignement du bourg, desserte des commerces locaux, livraisons de fuel par camions lourds, servitudes de la benne municipale, activités de l'entrepôt communal.

En outre, l'implantation d'un lotissement HLM privé d'accès fait supporter à l'infrastructure de la Cité l'accroissement de circulation résultant de ce véritable non-sens.

Les nombreuses ornières sont une cause de danger permanent pour les piétons, notamment les personnes âgées, dont il convient de se préoccuper.

Dans le cadre du règlement, il est établi que la dépense ne pourra être supportée par les seuls crédits du C.A.F.I. Il y aurait lieu en conséquence de prévoir l'inscription au budget communal de travaux intéressant une propriété de la Commune.

Je vous prie d'agréeer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 15 /CAB  
GD/YD

Le 2 Février 1994

Monsieur le MAIRE

de la Commune de SAINTE-LIVRADE  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>ETAT des modifications intervenues dans l'effectif des personnes hébergées dans la Cité (Ayants-Droit et Autres) au cours de l'Année 1993:</p> <p>- DEPARTS DEFINITIFS</p> <p>- ADMISSIONS NOUVELLES</p> <p>( 2 exemplaires )</p>	I I	<p>TRANSMIS pour ATTRIBUTION</p> <p>dans le cadre de la révision des listes électorales et suite à votre demande du 31 Janvier 1994.</p>



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 14 /CAB  
GD/YD

Le 31 Janvier 1994

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
ETAT de FRAIS (Indemnité journalière) engagés le 27 Janvier par les ouvriers professionnels de la Cité, en mission au siège de votre Direction :		
- ESTOURNEL Michel	I	SOIT TRANSMIS
- SAUDEL Guy	I	pour suite à donner
- Relevé d'Identité Bancaire Mr. ESTOURNEL (première demande de remboursement)	I	
- Relevé d'Identité Bancaire Mr. SAUDEL (première demande de remboursement)	I	
	4	
		Le Directeur des Affaires Sociales
		G. DURNEY
		

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRANTS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 13 /CAB  
GD/YD

Le 21 Janvier 1994

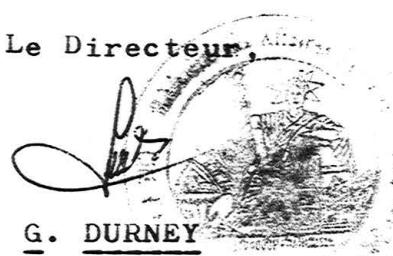
- Monsieur Michel DESPIEMONT
- Monsieur Michel ESTOURNEL
- Monsieur Guy SAUDEL

Ouvriers Professionnels

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
VACANCES de POSTES d'OUVRIERS PROFESSIONNELS		
*****		
- Implantation géographique des Postes offerts aux ouvriers professionnels par voie de mutation.	2	" TRANSMIS pour INFORMATION"  Les personnels intéressés devront faire parvenir leur demande établie selon le modèle ci-joint à la Direction de la Cité, pour le 10 FEVRIER 1994, terme de rigueur.
- Fiche-modèle de demande de mutation.	1	
	—	
	3	

Le Directeur,



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 25 Janvier ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 12 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

(A)

Monsieur Alain THIBAUD  
Agent Général des Assurances PFA  
1, Avenue René-Bouchon  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Police Auto N° 31 523 568 Y

REFER { - Ma lettre N° 09/CAB du 20 Janvier 1994.  
{ - Votre lettre du 22 Janvier 1994

P. J. : Une pièce

Monsieur,

Dans le cadre de la résiliation du contrat visé en référence, et pour déférer à votre invitation, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un certificat du Garage GETTO attestant de l'état d'épave du véhicule 4L RENAULT immatriculé 36.070 DE.

En ce qui concerne sa destination, je précise toutefois que, s'agissant d'un matériel de l'administration, ce véhicule ne peut être repris par un établissement privé, mais doit être conservé dans les structures du service affectataire, la règle en la matière étant l'aliénation aux Domaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 25 Janvier 1994

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS

D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 11 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Direction de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services  
39-43, Quai André-Citroën  
75739 - PARIS Cedex 15

J'ai l'honneur d'appeler une nouvelle fois  
votre attention sur ma situation administrative.

Agent contractuel de 2ème catégorie, j'exerce depuis dix-huit ans des fonctions de chargé de mission assorties de responsabilités sans commune mesure avec celles habituellement dévolues au personnel de ma condition.

Je rappelle que je suis chef d'un personnel d'Etat, gérant d'un budget de l'Etat et comptable devant l'Etat d'un certain nombre de citoyens.

Bien que la manière de servir ait toujours été jugée excellente, notamment par l'Inspection Générale des Affaires Sociales, et que les conditions d'ancienneté dans la catégorie soient de longue date surpassées (1962) j'ai toujours été écarté d'une légitime promotion.

La raison invoquée en 1990 tenait à l'absence de disponibilités budgétaires (!)

Or, en 1992 et 1993, deux agents ont été promus ou sont en passe de l'être au titre de l'article 18-2° du décret 78-457 du 17 Mars 1978 alors que je devais en toute logique précéder leur inscription.

J'aimerais tenir l'explication.

Dans le cadre de la mobilité, je précise que j'ai signé cet engagement en 1983 et 1984, seules années de proposition. On ne peut donc m'objecter la prétention d'une promotion sur place en 1ère catégorie encore que la question mérite d'être posée au niveau du principe dans la mesure où, durant presque deux décennies, le Ministère a fait l'économie d'un chargé de mission.

Cette situation ne saurait échapper au Contrôleur Financier le moins disposé.

Guy DURNEY





MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 20 Janvier ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 10 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous m'avez demandé de vous transmettre le projet de travaux d'entretien que j'envisageais de réaliser en 1994 dans les bâtiments de la Cité occupés par les Ayants-Droit.

J'emploie à dessein le temps de l'imparfait car le montant des crédits alloués pour le fonctionnement et l'entretien de cette Cité frise le ridicule au regard des besoins exprimés.

En effet, compte-tenu des dépenses inhérentes aux différents postes budgétaires, notamment à la consommation d'eau, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une somme de 80.000,00 francs peut seulement être dégagée au titre de l'entretien général.

Il va sans dire que toute initiative, dans un cadre aussi limité, est une vue de l'esprit.

A titre d'exemple, j'avais prévu de poursuivre la réfection des menuiseries, structure particulièrement sensible ainsi que vous le savez, mais en fonction du coût de la sujexion, l'opération ne pourrait porter que sur un nombre restreint de logements, encore que partiellement restaurés.

Pour ma part, je n'ai cessé d'appeler l'attention sur le déséquilibre entraîné par la densité de la population au regard des moyens consentis à son existence. Il est temps pour l'autorité concernée de prendre conscience du problème car il ne peut que générer un mécontentement déjà perceptible à bien des égards.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 20 Janvier 19 94

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 09 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur Alain THIBAUD  
Agent Général des Assurances PFA  
1, Avenue René-Bouchon  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le véhicule RENAULT 4L immatriculé 30 070 DE est rendu à l'état d'épave et retiré du parc automobile de la Cité.

En conséquence, il y a lieu d'annuler le dossier de ce matériel, assuré auprès de votre Compagnie dans le cadre de la Police N° 31523568 Y.

J'ajoute que la situation des trois autres véhicules du C.A.F.I. demeure inchangée au regard des contrats respectifs d'assurance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée--



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 20 Janvier 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 08 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis une demande de Madame MAHARIBATCHA visant à céder son logement Q n°1 à une certaine dame ROLIN.

Comme suite à votre interrogation, j'ai l'honneur de vous faire savoir que cette personne ne s'est jamais fait connaître du Service. Néanmoins, il convient de signaler qu'elle a séjourné à plusieurs reprises depuis deux ans chez des Ayants-Droit de la Cité.

Le fait n'est pas isolé. Il consiste, pour des arrivants de l'extérieur, à établir une "tête de pont" afin de lancer des opérations en direction de logements susceptibles d'être monnayés.

Pour sa part, Mme MAHARIBATCHA m'avait présenté cette nouvelle locataire au titre de "gardienne" avant son départ chez Mr.HOUSSOL, son fils, et j'avais éconduit l'une et l'autre devant le caractère manifeste du subterfuge.

Quoi qu'il en soit, et en l'absence de données plausibles, vous avez prononcé l'admission. J'ignore si la composition de la famille a été évoquée à l'occasion, mais je crois devoir vous préciser que Madame ROLIN destine cet hébergement "nominal" ... à ses treize petits-enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 13 Janvier ..... 19 94

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 07 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le Chef du Service Central  
des Rapatriés  
57, Cours du XIV Juillet  
47916 - AGEN Cedex

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 1993,  
une délégation d'un montant de 373.204,00 francs a été  
affectée à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Cette opération n'étant assortie d'aucune précision, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître si les crédits en cause s'entendent de l'ensemble des besoins exprimés ( Fonctionnement et remboursement de l'emprunt ) ou si leur destination concerne les seules dépenses de fonctionnement.

J'ajoute que cette demande procède uniquement d'un souci d'ordre comptable dans la mesure où j'assure, seul, la gestion financière de la Cité, situation déjà observée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales.



G. DURNEY

13 Janvier 94

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Mission pour l'Action Sociale  
23, Rue La Pérouse  
75 775 - PARIS CEDEX 16

Nº 6 / CAB  
YD/YD.

Secours trimestriel concernant :

Instructions votre lettre Nº 93 M.A.S.  
du 13 Décembre 1993.

Mme MORICHON Thi Sac.

-Formulaire enquête sociale	1
-Fiche familiale d'état civil	1
-Photocopie bulletin de situation Caisse des Dépôts et Consignation Bordeaux (dernier)	1
-Photocopie carte invalidité	1
-Photocopie avis de non imposition , revenu 92	1

5

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Janvier

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9

N° 5 / CAB  
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Suite à vos instructions téléphoniques  
du 5 Janvier 1994.

M. SAUDEL Guy

Agent titulaire.

-Déclaration d'accident du travail.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 4 Janvier ..... 19 94

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 04 /CAB  
GD/YD

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de son Article "Quatre" j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'effectif des Résidents auxquels est reconnue la qualité d' Ayant-Droit.

Cette liste est établie au 1er Janvier 1994, compte tenu des modifications intervenues au sein des familles au cours de l'année précédente, et qui se déterminent ainsi :

Décès ..... : 6

Le nombre des Résidents de la Cité d' Accueil est de 93 Personnes au 1er Janvier 1994, cet Ensemble se répartissant en :

3ème Age ..... 88

Adultes ..... 5

  
G. DURNEY



4 Janvier

94

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

N° 3 / CAB  
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

M. SAUDEL Guy

Agent titulaire.

-Avis d'arrêt de travail ( 3 volets)

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 3 Janvier ..... 1994

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 02 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Permanence médicale.

REFER { -Ma note N°84/CAB du 22 Décembre 1993.  
          { -Votre lettre       du 28 Décembre 1993.

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris la décision de supprimer la permanence médicale au Dispensaire de la Cité, de même que je l'avais instaurée le 5 Janvier 1981 pour pallier la carence de l'autorité départementale au départ du titulaire du poste.

Arrêtée après consultation des médecins concernés, cette décision se justifie par une baisse de fréquentation des permanences horaires liée à une généralisation des visites à domicile.

Dans l'ignorance du problème, je peux comprendre votre interrogation, mais le fait que je n'aie pu vous en entretenir au préalable n'est pas de ma responsabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 3 Janvier ..... 1994

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 01 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Travaux d'Entretien.

REFER { - Ma note N°83/CAB du 22 Décembre 1993.  
          { - Votre lettre du 28 Décembre 1993.

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre visée en référence, j'ai l'honneur de vous confirmer mon intention d'affecter aux seuls Rapatriés les crédits délégués à leur intention.

Cette décision s'inscrit d'ailleurs dans le droit-fil de votre présentation du Budget au Ministère de tutelle.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de pratiquer une quelconque ségrégation, mais de mettre fin à une situation rendue inextricable par la faiblesse des moyens au regard des besoins exprimés.

La preuve de ma bonne volonté n'est plus à démontrer dans ce domaine car je rappelle que, pour la période quinquennale 1987-1991, le montant des travaux exécutés au domicile des ressortissants de la Commune s'élève à la somme de 325.000,00 francs sur un total de 582.000,00 Fcs.

En ce qui concerne les bénéficiaires de la nouvelle mesure, la question n'est pas tant de désigner des Ayants Droit connus de tous, que de recenser ceux qui sont exclus du champ d'application de la Convention.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



23 Décembre

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 AGEN CEDEX 9.

N° 86 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. SAUDEL Guy

1

( en 2 ex.)

1

Le Directeur,

G. DURNEY

22 Décembre 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
**47 916 AGEN CEDEX 9**

N° 85 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. ESTOURNEL Abel-Michel

1

—  
1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 84 /CAB  
GD/YD

Le ..... 22 Décembre ..... 19 93

## NOTE

- \* -

A compter du 1er JANVIER 1994, la permanence médicale tenue quotidiennement, de 14 à 15 heures, au Dispensaire de la Cité, est supprimée.

Dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières, le maintien du système actuel n'est plus justifié.

En conséquence, les Résidants de la Cité consulteront dorénavant leur médecin traitant à son cabinet. Ils conservent en outre la faculté de l'appeler à domicile selon un usage qui tend à se généraliser.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

  
G. DURNEY  


### DESTINATAIRES:

- Diffusion générale
- Mr. le Maire de la Commune  
de Sainte-Livrade/Lot.  
(pour information)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 22 Décembre ..... 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 83 /CAB  
GD/YD

## NOTE

-- \* --

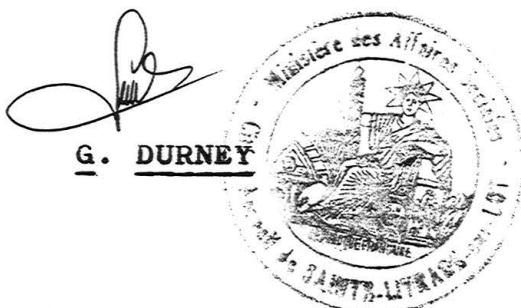
A compter du 1er JANVIER 1994, les travaux d'entretien ou de réparations concerneront les seuls AYANTS DROIT de la Cité dont la liste est jointe en annexe.

Les résidants de statut différent se signaleront en Mairie quant aux interventions de toute nature concernant leur logement.

Dictées par des impératifs d'ordre budgétaire, ces dispositions ne souffrent aucune exception dans la mesure où, un précédent quel qu'il soit, ne pourrait que nuire à leur efficacité.

Il me sera rendu compte de toute difficulté qui surgirait dans l'exécution de la présente directive.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,



DESTINATAIRES:

- Mrs. les Ouvriers Professionnels de la Cité d'Accueil.  
(Pour exécution)
- Mr. le MAIRE de la Commune de Sainte-Livrade/Lot.  
(Pour information)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 82 /CAB  
GD/YD

Le 14 Décembre 1993

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Chef de l'Agence  
Commerciale FRANCE TELECOM  
44, Rue Paganel  
47015 - A G E N Cedex

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien téléphonique de ce jour portant sur la suppression, dans les pages jaunes de l'annuaire, d'une inscription en contradiction avec la spécificité de mon Etablissement.

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine ne peut en aucun cas figurer sous la rubrique "Foyers d'Hébergement" à Sainte-Livrade/Lot (page 217 de l'édition Septembre 1993).

Comme l'énonce son intitulé, Il s'agit d'une structure particulière qui n'a pas vocation d'accueil et encore moins d'hébergement.

Je vous serais obligé en conséquence de bien vouloir supprimer toute référence à cette mention, ceci dans la mesure où notre Service est fréquemment amené à éconduire des solliciteurs de bonne foi.

J'ajoute que la désignation de la Cité dans les pages blanches demeure valable, sauf en ce qui concerne l'adresse " Le Bourg ", cet Ensemble se situant en réalité à un kilomètre de l'agglomération au lieu-dit "Moulin du Lot"

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 81 / CAB  
YD / YD.

Le ..... 8 Décembre ..... 19 93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
-Mme DALIA-CIA Christiane	1	
-Mme DURNEY Yvette	1	
-M. DURNEY Guy	1	
	3	
( en 2 ex.)		

Le Directeur,



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 2 Décembre 1993

**SYSTE**

N° 80 /CAB  
GD/YD

A l' Attention de  
Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

\*\*\*\*\*

OBJET : Affaire BEYNE/de ZAGRODZKI.

REFER { 08.06.1993: Lettre de M.le Maire.  
01.07.1993: Réponse des Intéressés.  
21.07.1993: Transmission réponse.  
23.07.1993: Rgts. du C.A.F.I.

La situation évoquée dans ces différentes correspondances n'a pas évolué à ce jour, à savoir que le magasin administratif occupé par les Intéressés n'a toujours pas été remis à l'administration.

Son utilisation s'avère cependant indispensable dans la mesure où les locaux affectés à l'entrepôt des matériels mobilier sont saturés, ce qui rend impossible le transfert découlant des affectations nouvelles de logements ( Cf. RAVENT/LECRENN ).

Par ailleurs, Mr. BEYNE occupe un terrain à usage de jardin, grillagé et cadenassé, bien qu'il soit laissé à l'état sauvage, ce qui compromet le bon aspect de l'environnement.

Il convient enfin de préciser que la restitution du magasin concerne également Mme Julie FERNAND qui l'occupe conjointement avec Mr. BEYNE, et qui a reçu la même injonction le 8 Juin 1993.

LE DIRECTEUR DU CENTRE

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 79 /CAB  
GD/YD

Le 1er Décembre 19 93

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Jean-Paul LAGREZE  
11, Avenue Gaston-Carrère  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujexion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agrérer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 78 /CAB  
GD/YD

Le 1er Décembre 19 93

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Jammes ROBERT  
Boulevard du Nord  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujétion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agrérer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 1er Décembre 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 77 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Thierry HERMEREL  
Centre Médical de l'Enclos  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujétion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agrérer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 1er Décembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 76 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Marc AILLETT  
Centre Médical de l'Enclos  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujexion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agrérer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 75 /CAB  
GD/YD

Le 1er Décembre 19 93

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Pierre BARBES  
Centre Médical de l'Enclos  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujétion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 1er Décembre ..... 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 75-9/CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Messieurs les Docteurs

{ - BARBES  
- AILLETT  
- HERMEREL  
- LAGREZE  
- ROBERT

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Docteur,

Lors de la municipalisation du C.A.F.I. intervenue le 1er Janvier 1981, et pour assurer le suivi médical de ses résidents, un service de permanence a été mis en place au Dispensaire de la Cité avec le concours des praticiens de Sainte-Livrade.

Aujourd'hui, cette nécessité semble moins évidente dans la mesure où le nombre des visites à domicile l'emporte sur la fréquence des consultations journalières.

L'usage du téléphone, dont l'implantation est quasi générale, n'est pas étranger à ce phénomène, les patients pouvant à tout moment faire appel à leur médecin en dehors du jour établi de sa permanence.

Il s'ensuit une double sujétion de nature à s'interroger sur la pérennité du système actuel.

Il va de soi que toute décision dans ce domaine d'ordre collégial échappe à ma seule responsabilité.

C'est pourquoi je vous serais très obligé de me faire tenir votre réflexion sur le sujet, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 30 Novembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 74 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

AA

Monsieur Thierry MARTINELLI  
" Au Verrier "  
47360 - PRAYSSAS

Monsieur,

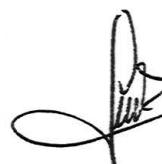
Par lettre du 27 Novembre, vous postulez un emploi d'entretien dans les services de mon Etablissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que malgré l'intérêt évident de votre candidature, je suis dans l'impossibilité de lui réserver une suite favorable.

En effet, le personnel en fonction dans la Cité est constitué d'agents de l'Etat en place de longue date, et aucun recrutement n'est prévu par le Ministère de tutelle.

Je regrette vivement de ne pouvoir accéder à votre demande. Néanmoins, par rapport à vos références, je pense qu'il vous faudrait orienter vos recherches en direction des collectivités locales et des organismes qui s'y rattachent (services techniques des Communes, établissements agricoles, sociétés HLM notamment).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
G. DURNEY  


MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 27 novembre ..... 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

N° 73 / CAB  
YD/YD.

## BORDEAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Photocopie décompte indemnités journalières du 31/08/ au 5/09/93	1	AUX FINS D'EXPLOITATION
Photocopie décompte indemnités journalières du 4/10/ au 9/10/93	1	153,24
concernant Mme DALLA CIA Christiane	2	156,72 Agent vacataire

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 22 Novembre ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 72 /CAB  
GD/YD

**NOTE**

A l'Attention de Monsieur le MAIRE  
de la Commune de Sainte-Livrade/Lot

\*\*\*\*\*

OBJET : Régularisation de l'hébergement de Monsieur  
NGUYEN Robert.

Monsieur NGUYEN Robert habite depuis NEUF ans  
dans l'un des deux logements de Madame SACCOME ( T n°8 -  
deux pièces).

Hémiplégique depuis cinq mois, cette dernière  
ne reviendra vraisemblablement pas au C.A.F.I.

Des propositions financières ayant été faites  
à la fille de Mme SACCOME pour une option sur l'habitat  
de sa Mère, (!) Mr. NGUYEN redoute de se voir contester  
l'occupation du logement en cause et demande la régula-  
risation de sa situation.

L'Intéressé n'a jamais fait l'objet de remarques  
défavorables tant sur le plan conduite et moralité que  
dans ses rapports avec la collectivité.

Il a obtenu sa Réintégration dans la Nationalité  
Française en 1985.

Il est le neveu de Monsieur NGUYEN VAN SANG,  
honorablement connu dans la Cité.

Le Directeur de la Cité,



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 17 Novembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 71 /CAB  
GD/YD

**NOTE**

A l'Attention de Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT.

\*\*\*\*\*

OBJET : Attribution de logement au bénéfice de  
Monsieur Patrick TASDEBOIS.

REFER : Votre Note en date du 14 Novembre 1993.

Le logement B 10 (deux pièces) demandé par  
l'Intéressé a été attribué au club de Jeu à AIII  
le 30 Juin 1992 pour l'hébergement d'un joueur  
Australien.

Il n'a jamais été occupé, mais la clef en  
a été conservée par les dirigeants du club auxquels  
il convient de s'adresser.

R.A.S. en ce qui concerne le demandeur.

Le Directeur de la Cité,

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 17 Novembre ..... 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 70 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MINISTRE de la DEFENSE  
Service des Pensions des Armées  
Sous-Direction des Pensions Militaires  
3ème Bureau  
17016 - LA ROCHELLE Cedex

OBJET : A/s Pension Madame ADOLPHE, Veuve LE CRENN Joséphine.

REFER { Pension Militaire Proportionnelle d'Ayant Cause.  
N° d'Inscription au Grand Livre: B 83 504850 H.  
Arrêté du 30 Mai 1983 Numéro B 394.  
Assignment : 033.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis saisi d'une réclamation émanant de Madame ADOLPHE, veuve LE CRENN domiciliée en la Cité que je dirige, et qui déclare n'avoir perçu aucun des avantages liés à la pension désignée en référence.

Bien que surpris d'une manifestation aussi tardive, dans la mesure où le Certificat d'Avances est daté du 7 Mars 1983, j'ai interrogé le Trésorier Payeur Général de la Gironde - comptable assignataire.

Il ressort de sa réponse qu'il n'existe pas de pensionné à ce nom.

Je vous serais obligé, en conséquence, de me faire tenir les éléments de ce dossier que je ne maîtrise pas, alors que son instruction par mes services le 23 Juin 1982 avait déterminé la liquidation de la pension en cause.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 17 Novembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 69 /CAB  
GD/YD

ETAT

DES SOMMES DUES POUR L'ACHAT DES VIGNETTES  
AUTOMOBILES AFFERENTES AUX VEHICULES DE LA

CITE D'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE

-o- EXERCICE 1993/1994 -o-

Immatriculation	Puissance	1 <sup>re</sup> Année de Mise en Circulation	Catégorie Vignettes	MONTANT de la TAXE
97 834 DE	4 CV	24.02.1977	H 1	125,00
36 070 DE	4 CV	29.05.1973	H 1	125,00
52 821 DE	4 CV	26.01.1967	G	0,00
45 658 DB	8 CV	22.01.1969	S	98,00
82 617 D	11 CV	29.05.1956	G	0,00
				348,00

ARRETE le présent ETAT à la somme de  
.... TROIS CENT QUARANTE HUIT FRANCS

Le Directeur de la Cité d'Affaires Sociales



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 4 Novembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 68 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MAIRE de la Commune de  
SAINT-MALO

Service de l'Etat-Civil  
35408 - SAINT-MALO CEDEX

OBJET : Demande de document administratif.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre un extrait d'Acte de décès concernant Madame :

ROUXEL Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine  
née le 31 Décembre 1891 à SAINT-MALO (Ille-&-Vilaine)  
de ROUXEL Jean  
et de RICHARD Thérèse, Joséphine, Alphonsine  
Mariée le 7 Juin 1922 à SAINT-SERVAN (Ille-&-Vilaine)  
à LE CRENN Hervé, Joseph  
Mariage dissous par Jugement de Divorce rendu le  
29 Juillet 1931, par le Tribunal Civil de TOULON  
(Var) et transcrit le 5 Novembre 1935.

Ce document est destiné à l'instruction d'un dossier en instance au Ministère de la Défense - Service des Pensions des Armées.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 26 Octobre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 67 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

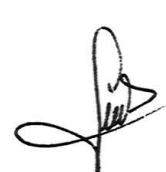
Monsieur le Ministre de l'Economie  
Direction du Service Central  
des Ventes du Mobilier de l'Etat  
Service des Immatriculations  
15, Rue Scribe  
75009 - PARIS

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir  
me faire connaître la position du véhicule suivant :

- RENAULT R 1126 N° 97 834 DE  
au regard de votre administration.

Par suite des transferts de responsabilité  
intervenus dans la gestion des affectataires successifs,  
notamment en direction d'une collectivité locale, il  
semble que ce matériel n'ait plus d'existence légale.

En conséquence, je vous serais obligé de me  
faire tenir les éléments nécessaires à la régularisation  
de cette situation.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 66 /CAB  
GD/YD

Le 25 Octobre 1993

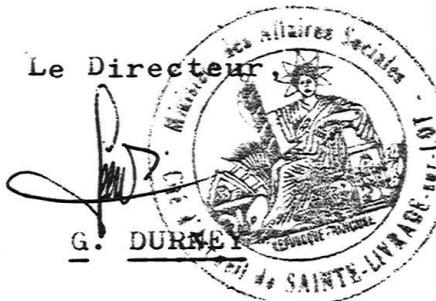
Monsieur le Directeur du Service Départemental  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Cité Administrative

47016 - A G E N Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Carte d'Invalidité N°650934 valable du 4.11.88 au 3.11.93 concernant	I	TRANSMIS pour ATTRIBUTION en vous priant de bien vouloir en effectuer le renouvellement.
- Photographie d'Identité	I	
- Fiche descriptive des Infirmités	I	Pour augmentation du Taux d'Invalidité (75%)
	—	
	3	Le reste sans changement



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 65 /CAB  
GD/YD

Le ..... 18 Octobre 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean-Bru  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Avancement de catégorie des agents contractuels au titre de l'année 1993. -----		
- ANNEE N°4 concernant Mr. Mme.		
- DURNEY Guy - DURNEY Yvette	I	ARCHIVES TRANSMISES A TITRE de COMPTE-RENDU
- Bordereau de Transmission à M. le Directeur Régional du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.	I	Les documents originaux sont conservés par le Service suivant les instructions de la Direction Régionale (Mr. REDON) pour être produits éventuellement, à la demande du Ministère.
	3	



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 64 /CAB  
GD/YD

Le 18 Octobre 1993

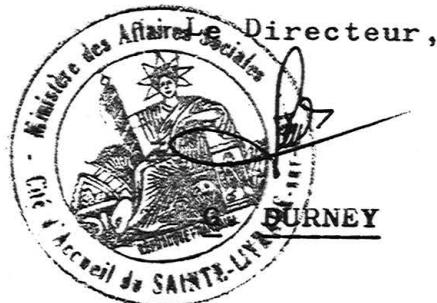
Monsieur le Directeur Régional du Travail  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Immeuble "Le Prismé"  
11-19, rue Marguerite-Crauste  
33074 - BORDEAUX Cedex

A l'ATTENTION de Monsieur REDON

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Déclarations à souscrire par les agents contractuels proposables pour un avancement à la 1ère ou à la 2ème catégorie		
- DURNEY Guy (agent contractuel de 2ème cat.)	I	TRANSMIS pour ATTRIBUTION
- DURNEY Yvette (agent contractuel de 3ème cat.)	I	dans le cadre de l'établissement de la liste d'aptitude au titre de l'année 1993 et conformément aux prescriptions de Monsieur le Directeur Départemental de Lot-et-Garonne en date du 13 Octobre 1993.
	—	
	2	



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 63 / CAB  
YD/YD.

Le ..... 13 Octobre ..... 19 93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Rue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX. 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Scolarité enfants concernant :		Satisfaction à votre demande téléphonique du 11 Octobre 1993.
Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel		
-Certificat scolarité Sylvie	1	
-Certificat scolarité Elisabeth	1	
-Photocopie avis d'imposition impôt 1992	1	
	3	
		Le Directeur,
		G. DURNEY

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
AUX RAPATRIÉS  
CITÉ D'ACCUEIL  
DE SAINTE-LIVRADE

N° 62 /CAB  
GD/YD

Cachet de la Commune



**CERTIFICAT  
DE RÉSIDENCE**

Nous, soussigné, Maire de la commune  
d STE-LIVRADE-SUR-LOT

certifions que Mr. ULMANN Patrick  
Domicilié Cité d'Accueil des  
Français d'Indochine

BATIMENT N n°8

âgé de 31 ans, exerçant la profession  
de Cadre de Production,  
résidé ~~chez lui~~, sans interruption,  
à STE-LIVRADE-SUR-LOT

depuis le 1er JANVIER 1992

jusqu'au

En Mairie le 11 Octobre 1993

Le Maire.



Mod. 20162.

Berger-Levrault, Nancy (9) 63 : 2

## **MINISTÈRE DU TRAVAIL**

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

**SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS**

## CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Nº 61 / CAB  
YD/YD.

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9.

Le 4 Octobre 1993

## **BORDEREAU D'ENVOI**

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 30 Septembre 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

(A)

N° 60 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir charger la Commission Municipale des Travaux d'une mission de contrôle portant sur les aménagements de l'habitat réalisés par les résidents du C.A.F.I.

En premier lieu s'impose la vérification de l'installation électrique effectuée au Logement N°3 (Madame Nguyen Thi Nhi) qui, outre le danger apparent, pose un problème de conformité évident.

J'insiste sur le fait que l'intervention de la Commission revêt un caractère d'urgence, eu égard aux risques encourus.

Sur un plan général, il convient de prendre des dispositions pour s'assurer des conditions dans lesquelles sont effectuées des réalisations sensibles, et imposer aux intervenants la législation du travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



15 Septembre

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

N° 59 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Monsieur DESPIEMONT Michel

1

( en 2 EX.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 58 / CAB  
YD/ YD.

Le 15 Septembre 19 93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Etat des services à valider IRCANTEC concernant :	1	en vous priant de bien vouloir le compléter et de m'en faire retour. _____
Mme DURNEY Yvette	1	Le Directeur, G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 57 /CAB  
GD/YD

Lundi 13 Septembre 1993

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Facture FRANCE TELECOM en date du 9 Septembre 1993, et d'un montant de ..... <u>1.203,54</u>	I	( 2 exemplaires )  SOIT-TRANSMIS en RETOUR après visa  (facture reçue au C.A.F.I. le samedi 11 Septembre 93 sous enveloppe à en-tête de la Mairie)
		

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 6 Septembre ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 56 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

AA

Madame Mireille BOUZAC-GICQUEL  
16, rue des Périchaux  
75015 - PARIS

Madame,

En réponse à votre lettre du 1er Septembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des travaux de remise en état vont être entrepris incessamment au logement de Madame NGUY CHAU, votre Mère, selon le processus suivant :

La porte d'entrée et son encadrement de maçonnerie ainsi que la toiture de l'auvent seront refaits par une entreprise du secteur.

Par contre, les fenêtres ne pourront qu'être consolidées par le personnel de la Cité.

En effet, le budget du C.A.F.I. ne permettant plus de répondre à la demande générale, aucun remplacement des menuiseries ne peut être actuellement envisagé contrairement à la période quinquennale de 1987-1991 durant laquelle un effort important de réfection a été entrepris.

Néanmoins, les mesures énoncées ci-dessus, prises sur le seul plan de la sécurité, portent l'assurance de notre attention au souci qui est le vôtre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



31 Août

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
994, Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX.9

N° 55 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant:

Monsieur SAUDEL Guy

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
994, Avenue du Docteur Jean BRU  
47916 - AGEN CEDEX 9.

N°54 / CAB  
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur SAUDEL Guy

M. SAUDEL, par l'intermédiaire du Docteur  
HERMEREL, a fait parvenir la déclaration  
initiale, le 18 Août 1993, au Ministère  
du Travail et des Affaires Sociales,  
à AGEN !!

- Certificat médical initial (volet N° 4) 1
- Certificat médical final (volets 1,2,3) 1
- Feuille d'accident du travail 1

3

en date du 18.08.93, sans arrêt de travail.

Le Directeur,

G. DURNEY

31 Août

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997 Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9

N° 53 / CAB  
YD / YD.

- ~~mande de congé concernant :~~

Mme DALLA - CIA Christiane

1 ( en 2 ex.)

et  
-Arrêt de travail, volet N° 3

1 jusqu'au 5.9.93

(les avis 1 et 2 ont été expédiés  
à la S.L.I. Agen)

=====

2

Le Directeur,

G. DURNEY

28 Juillet

93

Monsieur le **Ministre des Affaires Etrangères**  
Service Social  
21 Bis, Rue La Pérouse  
75 775 - PARIS CEDEX 16

N° 52 / CAB  
YD/YD.

Situation de Mme MORICHON Thi Sac

-Relevé d'identité Caisse d'Epargne

1 Suite à entretien téléphonique du  
27 Juillet 1993.

Après recherches en ce qui concerne le paiement du secours du 2<sup>e</sup> trimestre 93 la Caisse D'Epargne de Ste-Livrade déclare ne pas pouvoir intervenir.

Le mandat doit vous être retourné pour être, à nouveau, ordonné par vos soins suivant le relevé d'identité C.E. joint. ( idem pour le 3<sup>e</sup> trimestre )

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SUB-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 51 /CAB  
GD/YD

PROCES-VERBAL  
DE CONSTATATION

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le vingt sept du mois de Juillet à huit heures, nous Directeur du C.A.F.I. attiré par la présence de verre sur le perron du logement de Monsieur l'Amiral SABATIER, constatons ce qui suit :

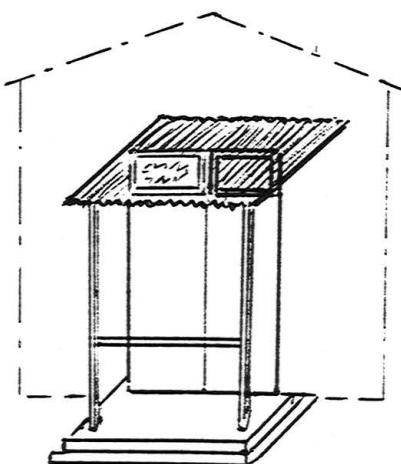
La vitre de l'imposte gauche est brisée et le tapis de sol a disparu. La porte d'entrée demeure verrouillée et ne porte pas de traces d'éffraction.

L'intérieur du logement n'offre pas de désordre apparent. Par contre, des éclats de verre en grand nombre jonchent le sol ainsi que les meubles du salon. L'éparpillement révèle la violence du bris de vitre. Aucun corps étranger (pierres notamment) ayant pu servir de projectile, n'est trouvé dans la pièce.

Opinion du Service: Il s'agit vraisemblablement d'un acte de vandalisme perpétré à l'aide d'une barre.

L'absence de projectile d'une part, alors que la vitre est brisée sur toute sa largeur, la hauteur de l'imposte et la configuration des lieux (l'imposte est protégée par la pente de l'auvent) exclut un geste accidentel.

Mesures prises ( - Brigade de Gendarmerie avisée.  
( - Rédaction de la présente note.  
( - Fermeture de l'imposte



Destinataires:

- M.le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Sainte-Livrade.
- M.le Maire de la Commune de Sainte-Livrade.
- Archives
- Chrono

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 50 /CAB  
GD/YD

Le 27 Juillet 1993

Monsieur le Commandant  
de la Brigade de Gendarmerie Nationale  
Boulevard du Nord  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- ARRETE MUNICIPAL du 10 Juillet 1993, portant règlementation en matière de lutte contre le bruit, de tranquilité publique et de circulation automobile, à l'intérieur de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine. (enregistré en Sous-Préfecture le 15 Juillet 1993).	I	"TRANSMIS pour INFORMATION"

( 1 exemplaire )

D

Le Directeur,  
Ministère des Affaires Sociales  
Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE  
J. PERNY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 49 /CAB  
GD/YD

Le ..... 23 Juillet ..... 19 93

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la reprise d'un magasin administratif, vous m'avez transmis pour information la réponse de Mr. BEYNE à votre injonction, réponse que vous ne maîtrisez pas.

J'ai l'honneur de vous faire part des éléments objectifs de cette affaire.

Monsieur BEYNE entretient à dessein la confusion. Lorsqu'il s'engage à libérer "de façon tout à fait certaine" le bâtiment du CAFI, il parle du magasin objet de votre lettre de reprise et non de son logement.

En outre, il impose une condition à sa restitution sous la forme d'un appartement supplémentaire de deux pièces pour y entreposer le matériel du magasin, ce qui revient à échanger un dépôt contre un autre.

L'équivoque s'étend également à l'utilisation de ce "deux-pièces" (B10). Tout en le sollicitant à usage de dépôt, il envisage d'y installer "toilettes et W.C." alors qu'il n'en a rien fait dans son logement principal de six pièces, qui n'est d'ailleurs occupé qu'un jour par semaine (!)

En résumé, il s'agit d'une manœuvre visant à obtenir un logement supplémentaire, ce qui ne fait aucun doute, dans la mesure où il rappelle vous avoir demandé ce même logement voici plusieurs mois ...

Pour mettre un terme à cette affaire et recouvrer l'usage du bâtiment administratif, la solution consiste à transférer le matériel placé à l'époque sans consultation préalable, dans l'entrepôt municipal aux risques et périls du propriétaire.

Dans l'attente de vos instructions en ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 22 Juillet 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 48 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien du 20 courant par lequel je vous informais de l'arrivée au domicile de Mme LARGET (bât.X n°4) d'un couple en provenance de Toulouse pour une installation définitive.

Il se trouve que le mari développe plusieurs pathologies de nature à contre-indiquer un séjour en communauté.  
Il s'agit de Monsieur :

- GUYON Jean (ex NGUYEN TRONG HOANG TUAN) (ex SALLY IN)

A titre de mesure d'urgence, j'ai prescrit à l'intéressé de consulter un médecin le jour-même (mais il refuse de payer les médicaments)

Dans le même temps, et par l'intermédiaire du Docteur BARBES médecin agréé, j'ai demandé la communication du dossier détenu par l'hôpital de RANGUEIL où il était suivi jusqu'alors.

J'ajoute enfin que l'individu en cause n'est autre que celui qui avait sollicité son admission au CAFI le 5 Octobre 1991 sous le nom de SALLY IN et dont vous m'avez transmis le volumineux dossier, pour avis, le 5 Décembre.

Dans l'intérêt de la Communauté, il convient d'adopter la plus grande fermeté.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47 916 AGEN CEDEX 9.

N° 47 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Mme. DURNEY Yvette	1
M. DURNEY Guy	1
<hr/> <hr/> 2	

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 20 Juillet 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 46 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Docteur Pierre BARBES  
Médecin Départemental Agréé  
Centre Médical de l' Enclos  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Docteur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien de ce jour portant sur le transfert du dossier médical de Monsieur :

- GUYON Jean (ex NGUYEN TRONG TUAN) agé de 68 ans.

Cette personne, arrivée au C.A.F.I. dans des conditions non-réglementaires, m'a été signalée par son ancien logeur le Docteur STELLET de Toulouse, comme développant plusieurs pathologies.

Il est nécessaire en conséquence de consulter son dossier médical détenu par le Centre Hospitalier de Rangueil qui le suivait jusqu'alors. La communication de ce dossier doit être demandée au Professeur LEOFONTE chef du service Pneumologie de cet Etablissement.

J'ajoute qu'il ressort d'une communication avec ce Service que l'intéressé devait être reçu ces jours-ci par le Professeur DUBIE, rendez-vous auquel il ne donnera vraisemblablement aucune suite.

Je vous remercie de la démarche que vous voudrez bien entreprendre dans l'intérêt de cette personne et de la communauté, et je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 20 Juillet 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 45 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Responsable Commercial  
de la Société ABC FEU  
20, rue Lugeol  
33000 - BORDEAUX

Monsieur,

Par lettre en date du 16 Juillet, vous avez bien voulu me communiquer à titre d'information les tarifs de vérification et de vente pratiqués par votre Société.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vos propositions ont retenu toute notre attention.

Il se trouve néanmoins que je suis tenu de différer toute dépense supplémentaire au titre du présent Exercice. Je me propose en conséquence de reprendre ce dossier dans une conjoncture plus favorable.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 12 Juillet ..... 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 44 /CAB  
GD/YD

Monsieur le PERCEPTEUR de SAINTE-LIVRADE  
Perception  
Place du 8 Mai 1945  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

40  
Monsieur le Percepteur,

Dans le cadre du règlement des dépenses du C.A.F.I.  
j'ai l'honneur de vous associer au rappel que la Société CISE  
vient de m'adresser.

Cette instance porte sur la consommation d'eau du  
premier semestre 1993 et s'élève à la somme de 64.905,38 Fcs.

Diligenté le 11 Juin (date de réception) le mémoire  
en cause a fait l'objet du mandat N°51 émis le 29 Juin ...

Sans épiloguer sur les raisons d'ordre comptable,  
ou liées au visa des pièces (!) on ne peut que s'étonner du  
délai imposé par un ordonnancement à l'échelon local, et je  
ne doute pas que vous partagerez avec moi l'inquiétude du  
financier devant les difficultés à recouvrer une créance de  
cette importance.

Par ailleurs, les "lenteurs administratives" ne  
conduisent pas à donner, du service public, la meilleure  
image dès lors que des conditions nécessaires mais non  
suffisantes se subordonnent à l'action.

Le règlement de la consommation d'eau faisant l'  
objet de deux facturations dans l'année, je vous serais très  
obligé de l'attention que vous voudrez bien porter à l'  
exploitation satisfaisante de ces seuls mémoires.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer  
Monsieur le Percepteur, l'expression de ma considération la  
plus distinguée.

G. DURNEY



DÉPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE
CANTON
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
COMMUNE
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° \_\_\_\_\_

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 43 /CAB  
GD/YD

LE MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

VU le Code des Communes, notamment son Article 131-2,  
VU le Code Pénal, notamment son Article R.26/15°  
VU l'Arrêté Municipal du 18 Novembre 1987,

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans l'intérêt de la tranquilité publique et compte tenu des circonstances locales, de compléter pour le C.A.F.I. la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le bruit, et de circulation automobile :

### A R R E T E

#### ARTICLE PREMIER

Sont interdits en permanence, le stationnement des personnes et des engins de locomotion dans le secteur de la Chapelle et aux abords des bâtiments administratifs de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

#### ARTICLE DEUX

Le stationnement et la circulation des véhicules sont et demeurent interdits sur l'ensemble des pelouses et espaces verts de la Cité d'Accueil.

#### ARTICLE TROIS

Les infractions au présent Arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois en vigueur.

#### ARTICLE QUATRE

Le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le Garde-Champêtre de la Commune et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ARRÈTE qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

En Mairie, le 10 Juillet 1993  
Le Maire,

8 Juillet

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
997, Avenue du Docteur Jean Bru  
47916 - AGEN CEDEX 9.

N° 42 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. SAUDEL Guy

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Juin

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
12 A<sup>e</sup> Rue Diderot  
47 916 AGEN CEDEX 9.

N° 41/CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant:

-Mme	DALLA-CIA	Christiane	1
-M.	DESPIERMONT	Michel	1
-M.	SAUDEL	Guy	1
<hr/>			
3			

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

II Juin

93

Monsieur le Directeur de la Vie Sociale  
Hôtel du Département  
1633, Avenue du Maréchal Leclerc  
47916 - AGEN CEDEX 9.

N° 40/ CAB  
YD/YD.

SERVICE AIDE SOCIALE GENERALE

Cellule Allocation Compensatrice

H 02948

-Bulletin de décès concernant :

Mme SIMOES DA FONSECA Kham

1

"Pour Attribution.

Le Directeur,

G. DURNEY



# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 50 01 23 84

Le 8 Juin 1993.

ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 39 /CAB  
GD/YD

A

Madame Julie FERNAND

Cité d'Accueil des Français d'Indochine  
Bâtiment H n°4  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame,

Depuis plusieurs années, vous entreposez du matériel dans un bâtiment administratif du C.A.F.I.

Cette tolérance a pu vous être accordée jusqu'alors mais en fonction d'impératifs nouveaux, la Commune se trouve dans l'obligation de récupérer les lieux à usage public.

Je vous serais obligé en conséquence, de remettre ce local à la disposition de la Mairie dans un délai qui ne saurait excéder trente jours pour compter de la présente date.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Vallée du Lot



# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 50 01 23 84

Le 8 Juin 1993.

ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

N° 38 /CAB  
GD/YD

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

/A

Monsieur René BEYNE

Cité d'Accueil des Français d'Indochine  
Bâtiment B n°9  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Depuis plusieurs années, vous entreposez du matériel dans un bâtiment administratif du C.A.F.I.

Cette tolérance a pu vous être accordée jusqu'alors mais en fonction d'impératifs nouveaux, la Commune se trouve dans l'obligation de récupérer les lieux à usage public.

Je vous serais obligé en conséquence, de remettre ce local à la disposition de la Mairie dans un délai qui ne saurait excéder trente jours pour compter de la présente date.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Vallée du Lot

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 37 /CAB  
GD/YD

## CERTIFICAT DE RÉSIDENCE

Nous, soussigné, Maire de la commune  
de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

certifions que Mr MICHEL Jean  
domicilié cité d'accueil  
des Français d'Indochine

âgé de 82 ans, exerçant la profession  
de retraite,  
résidé ~~ou a résidé~~, sans interruption,  
à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT  
depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1988  
jusqu'au /

En Mairie le 2 juin 1993

Le Maire.



Mod. 20162.

Berger-Levrault, Nancy (9) 63 : 2

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 27 ..... Mai ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

**NOTE**

N° 36 /CAB  
GD/YD

A l'Attention de  
Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

\* \* \* \* \*

Des individus connus des Services de Police,  
dont certains venant de l'extérieur, continuent de se  
signalier par des exactions diverses (destructions, vols,  
ivresse) commises seul ou en groupe dans la Cité.

Les agissements de ces personnes et les risques  
d'incident grave ayant été maintes fois portés à la con-  
naissance des autorités, il ne sera versé davantage à  
ce dossier.

Toutefois, si au nom de la légalité, rien ne  
peut être entrepris contre ceux qui lui portent atteinte,  
(cf. réunion du 19 Septembre 1990) la "protection sociale"  
dont ils jouissent ne doit pas les mettre à l'abri d'un  
examen de situation.

LE DIRECTEUR DU CENTRE



G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 25 ..... Mai ..... 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 35 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le Directeur de l'AURAD-AQUITaine  
Clinique Néphrologique  
Hôpital Pellegrin  
33076 - BORDEAUX Cedex

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 17 Mai, vous m'informez de votre projet de climatisation à l'Antenne de Dialyse de la Cité.

En vous remerciant de votre attention, j'ai l'honneur de vous faire part de mon assentiment le plus complet à cette initiative.

En effet, l'infrastructure du C.A.F.I. présente de graves lacunes au niveau de l'isolation et toute amélioration apportée dans ce domaine est à encourager, s'agissant notamment du confort des patients.

Je demeure attentif à la solution des problèmes matériels de votre Antenne et me tiens, en tant que de besoin, à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 24 Mai 1993

N° 34 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur Interdépartemental  
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE  
Cité Administrative - Rue Jules Ferry  
Boîte Postale 80  
33090 - BORDEAUX Cedex

OBJET : Dossier LOMET / Service Pensions.

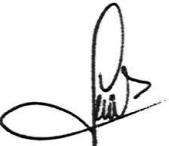
REFER : Votre Lettre SI/VOA-DU N°**04.33.20.08.29** du 09.04.93.

Dans le cadre de la demande présentée par Mme LOMET,  
née NGUYEN Thi Quy, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le dossier de veuve de victime civile, dument complété selon vos instructions :

- Demande de Pension
- Fiche individuelle d'Etat-Civil
- Déclaration de non-séparation de corps
- Certificat Médical

En ce qui concerne ce dernier document, et dans la mesure où le médecin qui a constaté le décès de Mr. LOMET est lui-même décédé, je précise qu'il a pu être établi avec diagnostic de l'affection cause du décès par le Médecin Départemental Agréé au vu du dossier médical très complet détenu au Dispensaire de la Cité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le.....17..... Mai..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 33 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - A G E N Cédex 9

OBJET : Intégration des personnels non-titulaires.

REFER : Votre Lettre N°58/93/PERS/RS du 3 Mai 1993

En réponse à votre Lettre visée en référence,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que Mme DURNEY  
Yvette, Agent contractuel de troisième catégorie n'est  
pas candidate à la préparation à l'examen professionnel  
organisée courant septembre 1993 dans le cadre de l'accès aux corps de fonctionnaires de catégorie "B" des  
agents non-titulaires.

  
G. DURNEY  


MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 11 mai 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

**IN D T E**

N° 32 /CAB  
GD/YD

A l'Attention de Monsieur  
de Docteur Pierre BARBES

\*\*\*\*\*

La Direction des A.C.V.G. de Bordeaux m'a chargé de constituer le dossier de Veuve de Victime Civile (prisonnier du Viet-Minh) au profit de Madame LOMET dont le mari est décédé à Sainte-Livrade le 16 Janvier 1967.

L'essentiel du dossier porte sur le certificat médical délivré par le Médecin qui a soigné la dernière maladie avec diagnostic de l'affection cause du décès.

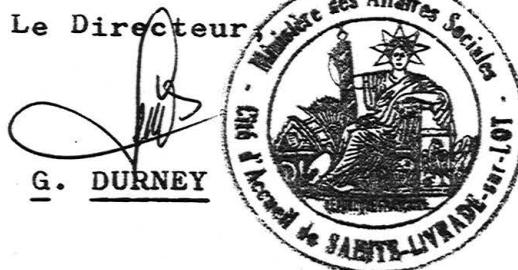
Il se trouve que le médecin traitant du défunt était le Docteur BAOULAS, lui-même décédé.

Les faits remontant à 26 ans, un certain nombre de documents, notamment d'ordre médical, sur les derniers instants du malade, sont présentés à toutes fins utiles.

- Saisine des A.C.V.G.
- Demande de pension
- Certificat d'otage
- Acte de décès
- Déclaration de la Veuve
- Déclaration de témoin
- Correspondances médicales (2)
- Dossier médical de l'Intéressé relatant les derniers soins (3)

Le Directeur,

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 10 Mai 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 31 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le MINISTRE Délégué Chargé des RAPATRIES  
Cabinet  
(A l'Attention de Monsieur FRANCOIS)  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 - PARIS

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un dossier concernant la Cité d'Accueil des Français d'Indochine et destiné, sous une forme concise, à témoigner des problèmes rencontrés dans sa gestion.

Le rapport adressé au Secrétariat d'Etat en Octobre 1992 résume la situation. Les documents de base qui figurent au présent dossier conduisent à étayer mon propos.

Sans préjuger de votre décision, je me permets d'insister sur la nécessité d'obtenir l'application stricte de la Convention avant toute considération d'ordre financier, ceci dans la mesure où le déséquilibre entre des Hébergés de statut différent entraînerait la dispersion des crédits au profit d'une structure étrangère à votre Département.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
Guy DURNEY  


22 Avril

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 30 / CAB  
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Monsieur DURNEY Guy

-Décompte indemnités journalières du 15 au  
30 Mars 1993.

1

AUX FINS D'EXPLOITATION

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 5 Avril 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 29 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Le 18 Mai 1986, vous avez accordé à Monsieur MANTOT, sur les bases d'une occupation provisoire, la jouissance du logement E n°7 de la Cité.

Vendredi 26 Mars 1993, Madame MANTOT a informé le Service de son départ pour LA REUNION où elle rejoint son mari en précisant qu'elle laissait l'appartement à un certain Monsieur JOUVE.

Invitée à régulariser sa situation auprès de Monsieur le Maire par l'établissement d'une attestation, elle s'est engagée à s'exécuter, le document devant être remis par Mme. MERLET, sa Mère.

Selon les renseignements dont je dispose, cette personne ne s'est pas présentée en Mairie et se trouve actuellement Outre-Mer.

Après d'autres, cette affaire illustre les carences d'une politique qui, sous-couvert de considérations d'ordre social, laisse les Hébergés maîtres du jeu dans un domaine de votre responsabilité.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 5 Avril ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20



\*\*\*\*\*

N° 28 /CAB  
GD/YD

1°) - Conformément aux instructions ministérielles,  
les Agents sont autorisés à quitter leur service avant  
l'heure habituelle, les veilles de Fêtes de l'Année 1993

En fonction du calendrier, et selon l'usage  
en vigueur, cet avantage est fixé comme suit :

VENDREDI	9 AVRIL	(PAQUES)	:	16 heures
VENDREDI	30 AVRIL	(TRAVAIL)	:	16 heures
VENDREDI	7 MAI	(MAI 45)	:	16 heures
MERCREDI	19 MAI	(ASCENSION)	:	17 heures
VENDREDI	28 MAI	(PENTECÔTE)	:	16 heures
MARDI	13 JUILLET	(FÊTE NAT.)	:	17 heures
VENDREDI	13 AOUT	(ASSOMPTION)	:	16 heures
VENDREDI	29 OCTOBRE	(TOUSSAINT)	:	16 heures
MERCREDI	10 NOVEMBRE	(ARMISTICE)	:	17 heures
VENDREDI	24 DECEMBRE (NOËL)	:	16 heures	
VENDREDI	31 DECEMBRE (NOUVEL AN)	:	16 heures	

2°) - Une unique journée exceptionnelle est accordée  
à l'occasion des diverses fêtes religieuses, laïques ou  
jour commémoratif des mois d'AVRIL et MAI 1993 :

Le jour accordé devra être pris soit :

- le 9 Avril ou le 13 Avril (Pâques)
- le 30 Avril ou le 3 Mai (1er Mai - Fête Travail)
- le 7 Mai ou le 10 Mai (Armistice 1945)
- le 19 Mai ou le 21 Mai (Ascension)
- le 28 Mai (Pentecôte)

Les Agents devront indiquer impérativement au  
Secrétariat de la Cité, le jour choisi.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY



DIFFUSION GENERALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 5 Avril ..... 1993

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 27 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de L'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

OBJET : Fiches de Notation " 1992 ".

REFER : Votre Transmission N°30/93/PERS/ER du 25 Mars 1993.

En exécution des prescriptions de votre transmission visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint en retour, les fiches de notation au titre de l'Année 1992, des fonctionnaires ci-après désignés ;

- DESPIEMONTE Michel - Ouvrier Professionnel
- ESTOURNEL Michel - Ouvrier Professionnel de 3<sup>e</sup>Cat.
- SAUDEL Guy - Ouvrier Professionnel de 3<sup>e</sup>Cat.

Conformément à vos directives, ces documents, signés des Intéressés, ont été renseignés "in extenso" à savoir, tableau synoptique, appréciation au premier degré et Note.

A cette occasion, je me permets de livrer à la réflexion de Monsieur le Directeur Régional le paradoxe qui impose l'accomplissement d'un acte d'autorité à un agent qui en est dépourvu, non pas ses fonctions mais par son statut

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 26 / CAB  
YD / YD.

Le ..... 2 Avril ..... 19 93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 - AGEN CEDEX.

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
ttestation signée et complétée	1	suivant vos instructions B.E. en
-Certificat de scolarité (enfant Elisabeth)	1	date du 25 Mars 1993.
concernant M. ESTQUINEL Abel		
		Le Directeur,
		G. DURNEY

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

**SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS**

## CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 2 Avril 1993 19

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 AGEN CEDEX.

Nº 25 / CAB  
YD / YD.

## **BORDEREAU D'ENVOI**

Désignation des pièces	Nombre	Observations
emande de congé concernant :		
Mme DURNEY Yvette	1	
M. DURNEY Guy	1	
( en 2 EX.)	2	
		Le Directeur,
		<u>G. DURNEY</u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 18 Mars 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
Service Information et Gestion  
Centre Administratif St.Jacques  
47 916 - AGEN CEDEX 9.

N° 24 / CAB  
YD / YD.

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Etat des Résidents de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, " Ayants-Droit " au 1 <sup>er</sup> Janvier 1993.	1	Affaire suivie par Mme LE COGUEN Claire  suivant instructions votre lettre en date du 11 Mars 1993.
	1	

Le Directeur,

G. DURMI

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 23 / CAB  
YD/YD.

Le 15 Mars 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 AGEN

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Avis d'arrêt de travail initial concernant:  <u>Monsieur DURNEY Guy</u>	1	Volet 3 (15.3. au 30.3.93) Les volets 1 et 2 ont été expédiés à la S.L.I. Agen.
	1	

10 Mars

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 - AGEN

N° 22 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-MM.	ESTOURNEL Abel-Michel	1
- "	SAUDEL Guy	1
		=====
		2

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 5 Mars ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 21 /CAB  
GD/YD

Mademoiselle,

Par lettre du 1er Mars, vous me faites part de l'éventualité d'effectuer un essai professionnel dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, dans le cadre de votre stage d'employée de collectivité.

J'ai le regret de vous faire connaître que je ne peux accéder à votre demande en raison de la structure particulière de cet Etablissement.

Je souhaite néanmoins, eu égard à la qualité de votre curriculum vitae, qu'une possibilité vous soit offerte dans un milieu différent.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

  
G. DURNEY



Mlle. Marie-Christine DE MOOR  
Section Employé de Collectivité  
CLAIRVIVRE  
SALAGNAC  
24160 - EXCIDEUIL

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le..... 4 Mars ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 20 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Liste des Résidents.

REFER : Votre Lettre du 4 Mars 1993.

Monsieur le Maire,

En exécution des prescriptions contenues dans votre Lettre de ce jour, et pour faire suite à la demande de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le dossier susceptible d'étayer le calcul de la subvention de l'Etat pour l'Exercice Budgétaire 1993.

Ce dossier comprend :

- l'état des Rapatriés d'Indochine (99) représentant la population d'Ayants-Droit aux termes de l'Article quatre de la Convention du 2 Juillet 1980.
- l'état détaillé, par catégories de sujétions, des dépenses enregistrées au cours des Exercices 1990 - 1991 - 1992.
- l'effectif du Personnel, par catégorie, en fonction à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 3 Mars 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 19 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Lors de notre réunion du 2 Mars, vous avez évoqué une nouvelle fois la requête de Monsieur FERNAND visant à lui attribuer un logement au C.A.F.I. dans le cadre de la mutation de ce fonctionnaire et compte-tenu de ses difficultés financières.

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre du 26 Janvier 1993 faisant référence aux logements théoriquement disponibles, en précisant ceux d'entre eux dont la faculté de reprise est la plus aisée en fonction de la proximité du détenteur.

Il s'agit des logements suivants :

N° 1 (quatre pièces) : Madame REMONDIERE, décédée le 27 Octobre 1991 - Appartement désigné par Mr. FERNAND mais dont la clef est détenue par Madame LECRENN.

W° 6 (quatre pièces) : Monsieur BENOIT, retiré chez Mr. Robert GONTRAN à Sainte-Livrade - Appartement resté en l'état sans que son occupant y soit revenu depuis plusieurs années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



5 Février

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 - AGEN

N° 18 / CAB  
~~YD/YD.~~

Demande de congé concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

1

( en 2ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

**SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS**

## CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 17 /CAB  
GD/YD

## **BORDEREAU D'ENVOI**

- Monsieur Michel ESTOURNEL
  - Monsieur Guy SAUDEL

Ouvriers Professionnels de 3ème Cat.

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot

29 Janvier

93

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Service Social  
21 Bis, Rue La Pérouse  
75 775 PARIS CEDEX 16 . /

N° 16 / CAB  
YD/YD.

Demande de secours concernant :

Votre note N° 67 / PLS/AD/OG.  
Secours trimestriel.

<u>Mme MORICHON Thi Sac</u>	1
Photocopie avis de non imposition	1
Fiche familiale d'état civil	1
Photocopie dernier bulletin de situation	1
Caisse des Dépôts et Consignations	1
Photocopie carte invalidité	1
<hr/>	
	5

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 29 Janvier 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 15 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

AA

Monsieur Bernard LE CALLOC'H  
110, Rue de Montreuil  
75011 - PARIS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, sous forme de réponse aux questions posées, divers éléments relatifs à la Cité ainsi qu'au mode de vie de ses Résidents.

J'ai voulu ce dossier aussi complet que possible malgré sa concision, mais je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Par ailleurs, l'essentiel de votre interrogation étant d'ordre confessionnel, je me fais un devoir de vous signaler l'importance de la communauté catholique dont les pratiquants sont majoritaires au sein des Rapatriés du CAFI.

En vous remerciant de l'intérêt porté à notre Etablissement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 26 Janvier 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 14 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Logements libres.

REFER : Votre Lettre du 25 Janvier 1993.

Monsieur le Maire,

Par lettre visée en référence, vous me faites part de la demande de Monsieur FERNAND visant à l'attribution d'un logement au CAFI en remplacement du "deux-pièces" que son épouse occupe déjà et à cette occasion, vous me transmettez une liste d'appartements "recensés" par l'Intéressé.

Cette liste n'étant pas exploitable faute de concordance entre lettres de bâtiments et numéros de logements, je ne peux que vous conseiller de vous reporter à l'état officiel dressé à votre intention le 16 Novembre 1992.

A cet effet, je précise que le logement N°6 (et non Bât. N°6) désigné par votre interlocuteur, n'est pas occupé par Monique ADOU car c'est à la demande de cette dernière que vous l'avez attribué à Mme PIQUEMAL, l'abonnement d'électricité étant d'ailleurs acquitté à ce nom.

Seul élément complémentaire à ce jour :

- Logement W N°6 (quatre pièces) résidence de Mr. BENOIT. Cet hébergé (non ayant-droit) s'est retiré chez Mr. GONTRAN depuis plusieurs années mais sans se déterminer sur son habitat du C.A.F.I.

J'ajoute enfin que la clef de l'appartement N°1 (quatre pièces) désigné dans les deux états, est détenue par Madame LECRENN depuis le décès de son occupante.

A l'interrogation concernant votre communication téléphonique avec Mme FERNAND, je suis au regret d'infirmer les propos que cette personne vous a tenus : Mme DURNEY n'a jamais eu d'entretien avec elle à propos de logement.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 53 01 23 84

Ste-Livrade S/Lot, le 25.01.1993

LE MAIRE DE SAINTE-LIVRADE S/LOT

à

Monsieur DURNEY  
Directeur du CAFI

47110 STE-LIVRADE S/LOT

ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

OBJET- Logements Libres

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu la visite de Monsieur FERNAND qui habite NICE et qui est muté courant avril dans les services du Trésor de Lot & Garonne.

Il m'a demandé si on pouvait l'héberger pour quelques temps afin qu'il puisse rétablir une situation financière défaillante. L'économie d'un loyer favoriserait sa mauvaise position actuelle.

Il m'a énuméré plusieurs logements soi-disant libres et particulièrement un appartement qui ne serait pas occupé - Le n° 6 Bât N - par Monique ADOU.

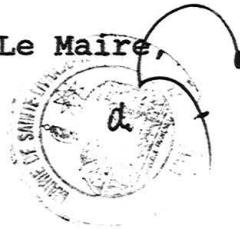
J'ai émis des réserves, car lui aussi dispose d'un salaire normal. Toutefois, si on lui trouvait un logement, je serais d'accord de le lui attribuer, après signature d'un engagement de quitter les lieux à une date déterminée d'un commun accord.

Samedi matin, l'épouse de Monsieur FERNAND m'a informé par téléphone qu'elle avait vu Madame DURNEY, qui lui avait dit que l'on pourrait sans doute lui donner satisfaction. Ces propos sont-ils exacts ? Pouvons-nous trouver une solution ?

Je vous demanderais de bien vouloir me donner votre avis, j'ai promis une réponse dans les premiers jours de la semaine.

Dans cette attente, je vous prie de croire,  
Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



Vallée du Lot

**LISTE DES LOGEMENTS RECENSÉS PAR M. FERNAND**  
(qui seraient, d'après lui libres ou pouvant être libérés)

Appartement Bt N - n° 6 -(MONIQUE ADDOU )

- " Bt N - n° 5
- " Bt N - n° 1 -(4 pièces)
- " Bt L - n° 9-10-11-
- " Bt VV - N° 12 -non habités -
- " Bt W - n° 6 "
- " Bt R - n° 4 et 5
- " Bt 9 - n° 1 et 12

D'après lui, ces appartements seraient libres ? Prière de me donner des informations précises à ce sujet.

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS  
CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (58) 01.00.20

Le 21 Janvier 1993

Monsieur le PERCEPTEUR de SAINTE-LIVRADE

Place du 8 Mai 1945

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 13 /CAB  
GD/YD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- LETTRE N°12/CAB du 20 Janvier 1993 (copie) adressée aux Etablissements MONJALES de Sainte-Livrade dans le cadre du règlement de leur facture d'Octobre 1992.  ( 1 Exemplaire )	I	"TRANSMIS pour ATTRIBUTION"  A titre de compte-rendu comme suite aux recherches que vous avez bien voulu entreprendre.



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 20 Janvier ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 12 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur des Ets. MONJALES  
Service Comptabilité  
Route de Casseneuil  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Facture N°26559 du 30 Octobre 1992 : 3.497,16

Monsieur,

Additionnellement à ma lettre du 19 Janvier 1993, et pour mettre un terme à cette affaire, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de notre entretien téléphonique j'ai interrogé le Percepteur de Ste-Livrade qui a bien voulu me certifier l'émission d'un avis de crédit en votre faveur, le 30 Novembre 1992.

A la banque du Crédit Agricole de Ste-Livrade, j'ai pu apprendre qu'une somme de 3.497,16 francs a bien été créditede, mais sur un compte " SALAIRES " (?)

Je vous prie en conséquence de bien vouloir me confirmer, par écrit, la réception de cette somme qui représente le montant de la facture en cause.

Dans cette attente, je vous prie d'agrérer,  
Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 11 /CAB  
GD/YD

Le 20 Janvier 1993

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Fiche de Notation au titre de l'Année 1992 concernant Monsieur  - <u>DURNEY Guy</u>  Agent Contractuel de Seconde catégorie des Services Extérieurs</p> <p>( 3 Exemplaires )</p>	I	<p>"TRANSMIS pour ATTRIBUTION" aux fins de Notation</p> <p>Document reçu directement et "en l'état" de la DAGEMO, sans bordereau de transmission</p>



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 20 Janvier ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 10 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Bernard LE CALLOC'H

110, rue de Montreuil

75011 - PARIS

Monsieur,

Par lettre en date du 12 Janvier 1993, et dans le cadre d'un article destiné à la revue franco-vietnamienne "VAN HOA" vous me demandez un certain nombre de renseignements concernant la Cité et ses résidents.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ferai tenir, dès que possible, le dossier souhaité dont seules, des sujétions d'ordre conjoncturel ont différé l'envoi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Guy DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le 19 Janvier 1993

N° 09 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur des Ets. MONJALES  
Service Comptabilité  
Route de Casseneuil  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Facture N°26559 du 30 Octobre 1992 : 3.497,16  
REFER : Code client : 06993.

Monsieur,

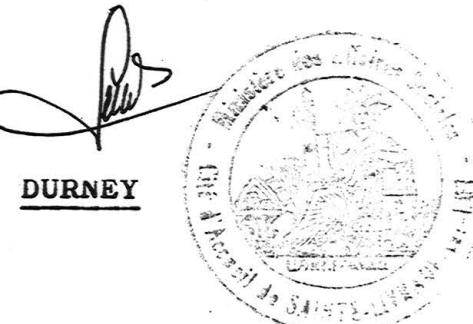
Dans le cadre de votre Rappel du 18 Janvier,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que la facture  
en cause a été réellement mandatée dans les délais  
impartis.

D'après les recherches que j'ai entreprises,  
il s'avère que ce mémoire, transmis dès réception le  
4 Novembre aux services financiers de la Mairie, a  
fait l'objet du Mandat N° 76 en date du 6 Novembre.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir  
vérifier la réception des fonds correspondants et de  
me tenir informé, cette période de 72 jours étant  
de toute évidence, anormale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression  
de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 08 /CAB  
GD/YD

Le 19 Janvier 19 93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Fiche de Notation au titre de 'Année 1992 concernant Madame - <u>DURNEY Yvette</u> Agent Contractuel de 3ème Caté- gorie des Services Extérieurs.</p> <p>( 3 Exemplaires )</p>	I	<p>"TRANSMIS pour ATTRIBUTION" pour Appréciation au deuxième degré.</p> <p>Ce document, reçu en l'état de la DAGEMO, a été renseigné à notre échelon en ce qui concerne le tableau synoptique et l'appréciation au 1er degré</p>



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 18 Janvier 1993

N° 07 /CAB  
GD/YD

OBJET : Facture 59.420,59 Fcs. du 10 Décembre 1992.  
REFER : 01012/21030/01322/99022/60001/11035.

Messieurs,

Dans le cadre de votre Rappel du 14 Janvier 1993, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par suite d'un incident indépendant de notre volonté, le règlement de la facture en cause, bien qu'ordonnée dès réception le 14 Décembre, a du être différé.

Néanmoins, et ainsi que j'ai pu m'en assurer, le mandatement de ce mémoire a déjà été effectué.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Cité,

G. DURNEY



Société CISE

B.P. 317

92562-RUEIL-MALMAISON

13 Janvier

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 6 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

Monsieur DESPIERMONT Michel

1

=====

1

(en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

Le ..... 14 Janvier ..... 19 93

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 05 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

A la demande de Monsieur le Préfet, vous m'invitez, par lettre du 12 Janvier 1993, à vous adresser un certain nombre de renseignements destinés à permettre le calcul de la subvention de l'Etat pour l'Exercice 1993.

Devant l'imprécision de la formulation, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir déterminer les points suivants :

La liste des "Résidents" doit-elle concerner les seuls Ayants-Droit ou doit-elle comprendre l'ensemble des Hébergés, notamment les ressortissants de la Commune.

Personnellement, j'incline à penser qu'un plan de dépenses ne peut être établi qu'en fonction de la totalité des bénéficiaires.

En outre, il apparaît clairement que l'objet de la recherche se situe dans une autre direction dès lors que la provenance des Rapatriés d'Indochine s'explique d'elle-même et que leur implantation au CAFI ne date pas de 1990, mais remonte à trente ans pour les derniers.

Par ailleurs, s'agissant du Personnel de la Cité, je me dois de faire observer que cet élément n'entre aucunement dans le calcul des dépenses de cet établissement, sa rémunération ressortissant d'un département ministériel différent. Cet état sera néanmoins produit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

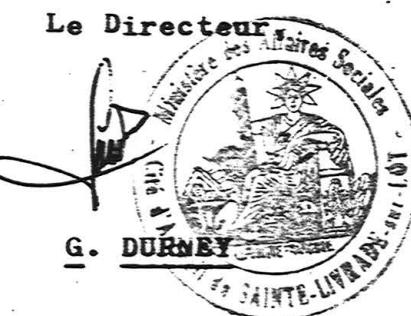
N° 04 /CAB  
GD/YD

Le 11 Janvier 1993

Messieurs DESPIEMONT Michel  
ESTOURNEL Michel  
SAUDEL Guy  
Ouvriers Professionnels  
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
NOTE N° 423/DAGPB en date du 22 Décembre 1992, relative au calendrier des C.A.P. du 1er Semestre 1993, concernant notamment les Ouvriers Profes- sionnels.  ( 1 Exemplaire )	I	TRANSMIS pour INFORMATION  dans le cadre de la trans- mission, en date du 6 Janvier 1993, de Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Profes- sionnelle.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 5 Janvier 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 03 /CAB  
GD/YD

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de son Article "Quatre" j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'effectif des Résidents auxquels est reconnue la qualité d'Ayant-Droit.

Cette liste est établie au 1er Janvier 1993, compte tenu des modifications intervenues au sein des familles au cours de l'année précédente, et qui se déterminent ainsi :

Décès ..... : 3

Le nombre des Résidents de la Cité d' Accueil est de 99 Personnes au 1er Janvier 1993, cet Ensemble se répartissant en :

3ème Age .... 93

Adultes ..... 6

G. DURNEY



4 Janvier

93

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
47 916 - AGEN CEDEX.

N<sup>o</sup> 2 / CAB  
YD/YL.

Demande de congé concernant :

M. SAUDEL Guy

1

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 4 Janvier 1993

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 01 /CAB  
YD/YD

Madame le MINISTRE du TRAVAIL  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
Direction de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services  
Bureau de la Gestion des Personnels  
39-43, Quai André-Citroën  
75739 - PARIS Cedex 15

Dans le cadre de la Notation au titre de  
l'année 1992, vous m'avez fait tenir la Fiche concernant  
Monsieur DURNEY Guy, agent contractuel de 2ème catégorie.

Cet envoi n'étant assorti d'aucune instruction, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître la suite qu'il convient de résserver à ce document.



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 17 Décembre 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 71 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le Directeur de la Société  
**RENTOKIL**

Service Comptabilité Clients  
3, Rue de Rome  
93561 - ROSNY-SOUS-BOIS

OBJET : Rappel de facture N° 205214 du 30 Septembre 1992.  
REFER : 3506 - Compte N° 172700/03.

Monsieur,

Comme suite à votre relance visée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la facture en cause, d'un montant de 1.983,00 francs a été ordonnancée dans les délais et selon les modalités suivantes :

Réceptionné en mes services le 30 Septembre 1992, ce mémoire a été transmis le jour-même à l'organisme payeur et réglé le 13 Octobre par Mandat N° 64.

Il va de soi qu'un retard de deux mois dans la réception des fonds demeure inexplicable, mais j'ai tenu à m'assurer du bon déroulement de l'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 17 Décembre ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 70 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Par lettre du 2 Décembre 1992, je vous priais de me faire tenir les renseignements relatifs à l'attribution du logement C n°6 que vous avez concédé à "Martine FANTON d'ANDON"

En l'absence de réponse j'ai, dans le cadre de la tenue des effectifs, entrepris l'enquête appropriée dont je vous communique ci-après les résultats :

Des éléments en ma possession il ressort que vous avez accordé ce logement, non à un individu isolé mais à une famille de cinq personnes, "Martine FANTON d'ANDON" étant en réalité Madame THOMAS-TROPHIME, mariée et mère de 3 enfants.

En outre, le chef de famille n'est autre qu'un agent E.D.F. du District de Sainte-Livrade.

Dans cet état de choses, je m'élève formellement contre cette admission totalement injustifiée qui constitue un non-sens dans la mesure où elle conduit à loger à titre gratuit un salarié du service public, ainsi qu'à le dispenser du paiement des impôts locaux.

Je sais d'expérience qu'il ne faut pas attendre de votre part un quelconque infléchissement de cette politique irrationnelle qui consiste à pérenniser l'habitat dans des bâtiments voués à la destruction.

C'est pourquoi je déplore l'incohérence des décisions par lesquelles vous relogez des personnes exclues du champ de la Convention, tout en laissant à l'Etat la charge de leur entretien.

Dans le cas présent, vous avez créé un dangereux précédent car il n'est pas douteux que cette admission, plus que d'autres, pèsera gravement dans le décompte final.

Personnellement, et au risque d'indisposer, j'aurai usé de mon seul droit, celui de la mise en garde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 69 /CAB  
GD/YD

Le 16 Décembre 1992

Société VI.PRO.NETT

" Rebel "

Rocade Sud

47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Facture N° 923893, en date du 8 Décembre 1992, et d'un montant de ..... 1.179,51  ( 1 exemplaire )	I	TRANSMIS en RETOUR dans le cadre de notre entretien téléphonique, cette facture manuscrite et non-signée devant être remplacée par un document pro-format



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 8 Décembre ..... 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 68 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre visite du 17 Novembre, vous avez accédé à la demande de Madame Alice LECLERC en lui attribuant le logement de Madame BORGHESE qui a quitté la Cité depuis un an.

Sur l'insistance de Mme LECLERC, ce logement vient d'être libéré de son contenu avant la date convenue de fin d'année, et les clés ont été déposées ce jour à votre Secrétariat.

Cependant, j'ai l'honneur de vous préciser les points suivants :

- L'habitat de Mme BORGHESE se composait en réalité de deux logements - l'un de quatre pièces (V n°5) l'autre de deux (U n°8 dont je vous laisse apprécier l'opportunité de la cession).

- Ces deux logements sont dans un état de délabrement qui laisse sceptique quant à la décision d'occupation d'un nouvel arrivant.

- En tout état de cause, l'administration n'engagera aucune dépense pour la remise en état de cet habitat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



4 Décembre

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 67 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-M. DURNEY Guy

1

-Mme DURNEY Yvette

1

( en 2 ex.)

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 4. Décembre ..... 19 92

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 66 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Martine FANTON d'ANDON, à laquelle vous avez attribué le logement C n°6, a entrepris la construction d'une pièce sur le trottoir de l'habitation.

Cette construction, élevée "en dur" englobe le bloc W.C. avoisinant ce qui rendra impossible l'accès au mécanisme de fonctionnement.

Dans la mesure où je n'ai été saisi d'aucune demande d'autorisation, je vous serais obligé de porter cette information à la connaissance de la Commission d'Urbanisme qui a su intervenir, en d'autre occasion, dans une affaire de moindre nuisance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 2 Décembre 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 65 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous avez avalisé récemment la "cession"  
par Mr.Jean-Paul GAZE à Mme FANTON d'ANDON du logement  
C n°6 de la Cité d'Accueil, pour sa fille Martine.

Le document présenté à cette occasion  
procédant d'une vague formulation, j'ai l'honneur de  
vous prier de bien vouloir me faire connaître, en  
fonction du "Bon pour Accord" que vous avez signé,  
la nature exacte, et éventuellement le nombre de  
personnes concernées par l'attribution de ce logement.

Dans cette attente, je vous prie d'agrérer,  
Monsieur le Maire, l'expression de ma considération  
distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 1er Décembre 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 64 /CAB  
GD/YD

## NOTE

- \* -

OBJET : Arbre de Noël 1992.

Dans le cadre des Fêtes de Noël 1992, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi organise une manifestation à l'intention du Personnel relevant de ses Services.

Cette manifestation, centrée autour de l'arbre de Noël, se déroulera :

MERCREDI 16 DECEMBRE 1992  
A partir de 14 heures 30  
à la Salle PICASSO, proche du Stadium d'Agen.

Tous les Agents, ainsi que leur famille, sont aimablement conviés à y assister..

Destinataires :

- Mme DALLA CIA Christiane
- Mr. DESPIEMONT Michel
- Mr. ESTOURNEL Michel
- Mr. SAUDEL Guy



Le ..... 18 Novembre ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
 D'INDOCHINE

ETAT

47110 SAINTE-LIVRADE  
 Téléphone (53) 01.00.20

N° 63 /CAB  
 GD/YD

DES SOMMES DUES POUR L'ACHAT DES VIGNETTES  
 AUTOMOBILES AFFERENTES AUX VÉHICULES DE LA

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

-o- EXERCICE 1992/1993 -o-

Immatriculation	Puissance	1 <sup>re</sup> Année de Mise en Circulation	Catégorie	MONTANT de la TAXE
Vignettes				
97 834 DE	4 CV	24.02.1977	H 1	121,00
36 070 DE	4 CV	29.05.1973	H 1	121,00
52 821 DE	4 CV	26.01.1967	G	0,00
45 658 DB	8 CV	22.01.1969	S	96,00
82 617 D	11 CV	29.05.1956	G	0,00
				338,00

ARRETE le présent ETAT à la somme de  
 ..... TROIS CENT TRENTE HUIT FRANCS

Le Directeur de la Cité

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 62 /CAB  
GD/YD

( L.R. )

Le 18 Novembre 19 92

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Maurice LABAISSE

" Labrugne "

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur,

Depuis plusieurs années, vous entreposez votre caravane dans un bâtiment de la Cité d'Accueil, ceci à temps complet.

Jusqu'ici j'ai pu, à titre personnel, vous donner satisfaction pour vous permettre de trouver une solution appropriée à ce problème.

A ce jour, il se trouve que la Commune de Sainte-Livrade, propriétaire des lieux, a entrepris le réaménagement des locaux administratifs de la Cité au nombre desquels figure le garage en cause.

Je vous demande en conséquence de reprendre votre caravane dans les délais les meilleurs afin de régulariser une situation que je n'ai pas hésité à prolonger dans le temps, mais que je ne maîtrise plus.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 17 Novembre 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que je suis saisi par la famille FANTON d'ANDON d'une demande d'autorisation en vue de modifier l'agencement du logement C n°10 occupé par leur fils Patrick.

Il s'agit de l'ouverture d'une porte extérieure dans le mur du bâtiment pour donner accès à une pièce qui serait construite "en dur" sur le trottoir opposé à l'entrée.

Je vous serais obligé de soumettre cette proposition à la Commission d'Urbanisme compétente, afin de prévenir les désagréments d'un contrôle "à postériori".

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 60 / CAB  
GD/YD

Le ..... 16 Novembre ..... 19 92

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Recensement des logements vacants.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'état des logements vacants ou susceptibles d'être repris après étude de la situation des occupants.

Huit de ces logements sont réputés libres mais ne sont pas disponibles dans la réalité, les clefs n'ayant pas été remises au décès ou au départ des affectataires.

La seconde catégorie concerne des personnes dont la position de résident s'est modifiée sans qu'ils aient notifié un quelconque changement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 59 /CAB  
GD/YD

Le 23 Octobre 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame Jeanne MARCEL  
9 F, Rue de la Voie Poissonnière  
78400 - CHATOU

Madame ,

Par Lettre du 28 Septembre 1992, vous avez bien voulu m'informer du résultat des recherches entreprises sur nos conseils et relatives à l'occupation du logement de Madame votre Mère.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, par courrier du 17 Octobre, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade a entériné votre choix et que la bénéficiaire, Madame NGUYEN Thi Nhi a pris possession du logement N°3 le jour-même.

Pour ma part, il m'a été donné de constater que la situation de cette personne répond aux conditions d'hébergement dans la Communauté, et je souscris volontiers à cette désignation.

En vous remerciant des éléments que vous m'avez transmis, je vous prie de croire, Madame, ainsi que Monsieur MARCEL, à l'expression de ma considération très distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 23 Octobre 1992

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
Service de la Comptabilité  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 58 /CAB  
GD/YD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Facture AVIA Service, en date du `0.10.1992, relative aux fournitures du Mois d' AVRIL 1992, et d'un montant de ..... <u>984,97</u>  (2 Exemplaires )	I	" Règlement omis lors de la première présentation le 11 MAI 1992 " *****
- Facture AVIAS Service, en date du 19.10.1992, relative aux fournitures du Mois de SEPTEMBRE 1992, et d'un montant de ... <u>532,98</u>  (2 Exemplaires)	I	AU A FINS DE REGLEMENT sur Budget Annexe C.A.F.I.
	2	

Le Directeur

G. DURNEY



19 Octobre

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 AGEN CEDEX.

N° 57 / CAB  
YD/YD.

Attestation de Scolarité concernant :

-DURNEY Sébastien

Certificat de scolarité

1

-ESTOURNEL Sylvie

Certificat de scolarité

1

2

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 19 Octobre 1992

**NOTE**

N° 56 /CAB  
GD/YD

A L'ATTENTION DE  
Monsieur le MAIRE de la Commune  
de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

\*\*\*\*\*

OBJET : Logement P n°11 - Madame LOMET

REFER : Votre Lettre du 17 Octobre 1992.

Logement devenu vacant au décès de son occupante,  
Madame HOANG THI SUU (non Ayant-Droit) survenu le 5 Juillet  
1992.

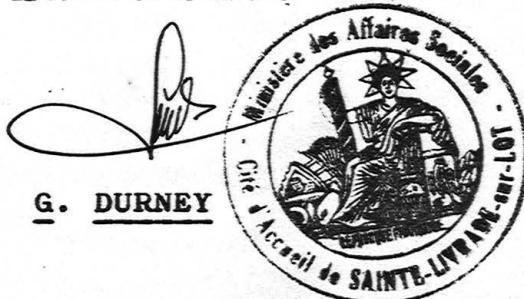
Monsieur Robert LEROY, son neveu, hébergé sans titre  
au C.A.F.I. et qui dispose en outre du logement de sa Mère  
récemment décédée, n'est pas qualifié pour "accorder" le  
logement de sa défunte tante.

Par contre, l'attribution à Madame LOMET, de Villeneuve  
s'inscrit dans le cadre de la démarche entreprise par sa  
fille auprès de Monsieur le Maire, en vue de son relogement.

\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR DU CENTRE

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 19 Octobre ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

**INTE**

N° 55 /CAB  
GD/YD

A L' ATTENTION DE  
Monsieur le MAIRE de la Commune  
de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Logement N n°3 - Madame NGUYEN THI NHI.

**REFER** : Votre Lettre du 17 Octobre 1992.

Logement devenu vacant au décès de son occupante,  
Madame NGUYEN THI HIEN, ancienne résidente du Camp des  
Espagnols, intervenu le 12 Janvier 1991.

Madame Jeanne MARCEL, sa fille, demeurant en région  
parisienne, a désigné Mme NGUYEN THI NHI pour l'attribution  
de ce logement, après examen de sa situation sociale.

Une attestation en ce sens a été adressée au Maire  
de Sainte-Livrade en Septembre 1992 par Madame MARCEL.

Madame NGUYEN THI NHI, de nationalité vietnamienne,  
est âgée de 70 ans.

\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR DU CENTRE



Le ..... 14 Octobre ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 54 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

▲

Monsieur le MAIRE de la Commune de  
**SAINT-MALO**  
Service de l'Etat-Civil  
35408 - SAINT-MALO CEDEX

OBJET : Demande de documents administratifs.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'un dossier en instance au Ministère de la Défense, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir sous le présent timbre une Fiche Individuelle d'Etat-Civil, ou le cas échéant, un Extrait d'Acte de Décès ainsi qu'un Extrait d'Acte de Naissance (mention du décès) concernant Madame :

ROUXEL Jeanne, Thérèse, Louise, Joséphine  
née le 31 Décembre 1891 à SAINT-MALO (Ille-&-Vilaine)  
de ROUXEL Jean  
et de RICHARD Thérèse, Joséphine, Alphonsine  
Mariée le 7 Juin 1922 à SAINT-SERVAN (Ille-&-Vilaine)  
à LE CRENN Hervé, Joseph  
Mariage dissous par Jugement de Divorce rendu le  
29 Juillet 1931, par le Tribunal Civil de TOULON  
(Var) et transcrit le 5 Novembre 1935.

Ces documents sont destinés à la régularisation d'une pension de reversion partagée entre votre administrée et le seconde épouse de Mr. LE CRENN qui réside en la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 53/CAB  
GD/YD

Le 13 Octobre 1992

Monsieur le MAIRE de la Commune de  
SAINTE-LIVRADE/LOT

Service de l'Etat-Civil

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Dossier concernant le décès HOANG THI TY adressé par la Mairie de Villeneuve-sur-Lot pour suite à donner.</p> <p>( 3 pièces )</p>	I	<p>" TRANSMIS pour ATTRIBUTION "</p> <p>Le C.A.F.I. n'a effectué aucune demande auprès du M.A.E. de Nantes.</p> <p>Il y aurait lieu d'identifier le demandeur et de le convoquer pour production des documents en cause.</p> 

Le ..... 7 Octobre ..... 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 52 /CAB  
GD/YD

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT  
à la Famille, aux Personnes Agées  
et aux Rapatriés  
CABINET

8, Avenue de Sécur  
75350 - PARIS 07

J'ai l'honneur de vous faire part des problèmes rencontrés dans la gestion de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine, sur les plans administratif et financier.

Ces problèmes découlent directement des effets négatifs de la municipalisation intervenue le 1er Janvier 1981.

Durant un quart de siècle, la tutelle de l'administration s'est exercée sur cette Communauté de Rapatriés avant que l'Etat ne délègue ses responsabilités à la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dans le cadre d'une Convention signée le 2 Juillet 1980.

En application de ce texte, la Commune assure la gestion de la Cité et dispose à cet effet d'un budget alloué par le Ministère ainsi que du personnel d'Etat affecté à cette structure.

Ces dispositions sont liées à la résorption de la Cité, objectif auquel la Commune s'est engagée dans le même document.

Onze ans après l'entrée en vigueur de la municipalisation, cet objectif n'a toujours pas été mis en oeuvre. Pire, la population hébergée ne cesse de s'accroître par le fait que les logements vacants au départ ou au décès des Rapatriés sont affectés par le Maire à des personnes de la Commune ou d'autres lieux.

En sus d'une question de principe, la situation ainsi créée se double d'un problème financier.

Le budget annuel mis à la disposition de la Cité au bénéfice de ses seuls résidents ne suffit plus à assurer le fonctionnement et l'entretien indispensables, d'autant que la Commune ne participe en aucune manière aux dépenses entraînées par ses propres ressortissants.

... / ...

... / ...

Edifiés depuis un demi siècle, les bâtiments d'habitation sont des constructions légères et par conséquent vulnérables dont les éléments dominants sont la brique creuse, le plancher de bois et le toit d'éverite. L'humidité ambiante et le poids des ans ont aggravé le processus de décomposition en dépit des travaux exécutés par tranches jusqu'en 1981.

La dégradation de l'infrastructure est telle à ce jour que toute intervention ne peut s'entendre en termes d'entretien mais de remplacement.

Dans un autre domaine, les dépenses inhérentes à la consommation d'eau (délivrée gratuitement aux usagers de la Cité) atteignent 45% du budget total de fonctionnement ! Ce seul poste budgétaire est du genre à susciter l'étonnement du Contrôleur Financier le mieux disposé.

Au regard des besoins exprimés se pose la question de leur règlement, et par extension, celle de la légitimité des dépenses. Les difficultés de l'entreprise tiennent à l'incohérence d'une situation dans laquelle les ressortissants de la Commune sont plus nombreux que les Ayants Droit.

Si la nécessité d'engager des dépenses considérables ne fait aucun doute, leur utilité doit être appréciée toutefois dans un sens restrictif au plan réglementaire. En effet, les crédits d'Etat ont une spécificité certaine puisqu'ils ne s'adressent qu'à la population des Rapatriés.

Le paradoxe veut qu'un Ensemble en voie d'extinction par le jeu de la Convention exige un budget davantage conséquent ce qui équivaut, pour le Ministère, à financer une "affaire communale" en pleine expansion alors que l'effectif de ses Ayants Droit ne cesse de décroître.

Certes, la Commune est propriétaire des lieux, mais feint d'ignorer que ce titre lui a été octroyé par consentement du Ministère pour permettre la résorption. Or, en fait de résorption, c'est d'inflation qu'il s'agit.

Je tiens à rappeler que l'Inspection Générale des Affaires Sociales avait déjà relevé ces errements lors de son enquête effectuée en Novembre 1983, soit deux ans après la municipalisation. Ses propositions pour l'application stricte de la Convention sont demeurées sans effet.

Personnellement, après avoir maintes fois appelé le premier magistrat au respect de ses engagements, je ne saurais cautionner des agissements contraires aux intérêts de l'administration que je représente.

C'est pourquoi je me permets de suggérer qu'une inspection soit diligentée à l'échelon de votre Département pour étudier sur place une situation qualifiée par l'I.G.A.S. de " désordre institutionnalisé ".

Le Directeur de la Cité,



Guy DURNEY



3 Octobre

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 - AGEN CEDEX.

N° 51 / CAB  
YD/YD.

Requête de congé concernant:

-Mme DALLA-CIA Christiane	1
-M. DESPIEMONT Michel	1

=====

2

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 1er Octobre 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 50 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous avez accordé à l'Amiral (E.R.) SABATIER  
demeurant à TOULON la jouissance de l'ancien Presbytère  
à titre de résidence au C.A.F.I. ceci sans m'avoir préalablement consulté.

L'installation de l'Amiral et de son épouse  
étant effective au 28 Septembre, j'ai l'honneur de vous  
prier de bien vouloir me faire tenir, ainsi que nous en  
sommes convenus téléphoniquement, le certificat d'admission correspondant.

J'ajoute que cette modification de l'habitat  
entraîne le déplacement de lignes électriques ainsi que  
des compteurs, opération qui nécessite un justificatif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 29 Septembre 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 49 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Mademoiselle de LAMEZAN  
Assistante Sociale  
Action Sociale des Armées  
Echelon Social d'Agen  
399, rue du Maréchal-Juin  
47918 - AGEN Cedex 9

OBJET : A/s de Madame MAHARIBATCHA, née LE THI DAM.

REFER : Votre Lettre N° 206/92/AS/MM du 7 Juillet 1992.

Mademoiselle,

Dans le cadre de l'attribution d'un secours ministériel à Mme Veuve MAHARIBATCHA demeurant Cité d'Accueil des Français d'Indochine, Bâtiment Q n°12, vous avez bien voulu me faire tenir la Fiche de Renseignements usuelle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, confirmant en cela notre entretien téléphonique du 24 courant, que les enfants de l'Intéressée ont déclaré venir en aide à leur Mère et renoncent à renseigner ce document.

Il y a lieu, en conséquence, de classer ce dossier.

En vous remerciant de votre intérêt, je vous prie d'agrérer, Mademoiselle, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 48 /CAB  
GD/YD

Le 29 Septembre 1992

Pépinières A. BENTOGLIO

" Lamothe "

47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Aménagement d'Espaces Vert au C.A.F.I. — - Devis TRAVAUX Automne 1992 24.09.1992 ..... <u>3.024,30</u>	I	" TRANSMIS en RETOUR " après approbation des documents visés BON pour exécution des Travaux
- Devis FOURNITURE Automne 92 24.09.1992 ..... <u>779,65</u>	I	

Le Directeur,



25 Septembre

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
12, A rue Diderot  
47 916 - AGEN CEDEX 9

N° 47 / CAB  
ID / YD.

Demande de congé concernant

Monsieur SAUDEL Guy

1

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 46 /CAB  
GD/YD

Le 24 Septembre 1992

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Mairie

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier Aide-Ménagère: - <u>Mme ARZENAK Thi-Ngha</u>		
- Convocation C.C.A.S.	I	Documents transmis dans
- Certificat Médical	I	le cadre du renouvellement
- Carte Immatriculation S.S.	I	des Services Ménagers,
- Certificat Non-Imposition	I	conformément aux instruc-
- Bulleton de Situation C.D.C.	I	tions de la convocation
	—	ci-jointe.
	5	



16 Septembre

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 916 AGEN CEDEX.

N° 45 / cAB  
YD / YD.

Demande de congé concernant :

Mme DURNEY Yvette

1

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 44 /CAB  
GD/YD

Le ..... 9 Septembre ..... 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

(Recommandé avec AR)

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Election des Représentants du Personnel aux Comités Techniques Paritaires		Référence: Votre Envoi du 7 Septembre 1992
Consultation du Personnel du 22 Septembre 1992		
- LISTE ELECTORALE de la DDTE de LOT-ET-GARONNE ( 2 Exemplaires )	I	TRANSMIS en RETOUR après émargement des Agents concernés:  - Mr. DESPIEMONT - Mr. DURNEY - Mme DURNEY - Mr. ESTOURNEL - Mr. SAUDEL

Le Directeur

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 8 Septembre ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 43 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur  
le cas de Monsieur Eugène FERRIERE Résidant (Non Ayant-  
Droit) de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine.

Mutilé et ressortissant de l'Article L 115,  
l'intéressé qui vit seul dans un logement de 3 pièces  
au bâtiment H n°9 s'adonne à la boisson de manière  
continuelle et fait courir au voisinage ainsi qu'à lui-  
même des risques certains.

A deux reprises, les Sapeurs-Pompiers sont  
intervenus pour enrayer un début d'incendie et recemment,  
l'hospitaliser à la suite d'une chute.

En dehors de son intempérance, cet homme de  
53 ans au passé militaire élogieux n'a jamais attiré  
défavorablement l'attention et mérite qu'on lui procure  
l'assistance que requiert son état.

C'est pourquoi je vous serais obligé des  
mesures que vous pourrez prendre en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 7 Septembre 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 42 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame Mireille FANTON d'ANDON  
Bâtiment D n°11  
**Cité d'Accueil des Français d'Indochine**  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Madame ,

J'ai le regret d'appeler votre attention sur  
le comportement répréhensible de votre fils, Jean-Pierre  
HENRI, né le 19 Mai 1976.

A plusieurs reprises, cet enfant s'est signalé  
par des exactions diverses, commises seul ou en réunion.  
Dernièrement, j'ai du intervenir nuitamment pour préserver  
un bâtiment des risques d'incendie découlant de ses  
agissements.

Dans l'intérêt de la collectivité, une telle  
situation ne saurait se prolonger. C'est pourquoi je vous  
demande de prendre les dispositions inhérentes à vos  
responsabilités pour éviter, au plan administratif, une  
mesure d'éloignement de la Cité.

J'ajoute que si vous éprouvez des difficultés  
dans le choix de la solution, l'Assistante Sociale du  
Secteur de Sainte-Livrade pourrait être utilement contactée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de  
mes sentiments distingués.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 30 Juillet ..... 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 41 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

OBJET: Liste d'aptitude pour l'accès à la catégorie supérieure  
des agents contractuels des services extérieurs -  
A/s de Madame Yvette DURNEY et de Monsieur Guy DURNEY.

Dans le cadre de l'établissement des listes  
d'aptitude au titre de l'année 1992, vous m'avez adressé les  
déclarations à souscrire par les agents proposables en m'in-  
vitant à les transmettre directement à la Direction Régionale  
et à vous en faire tenir la copie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il  
ne m'a pas été donné d'accomplir ces formalités, en raison  
des circonstances suivantes :

Daté du 6 Mai 1992, votre bordereau de trans-  
mission des documents en cause a été posté le 12 Mai et  
réceptionné à Sainte-Livrade le 14 Mai.

Le dernier délai, impérativement fixé par l'  
administration centrale pour la réception des listes définitives se situant au 7 Mai, j'ai contacté téléphoniquement la  
Direction Régionale pour apprendre du responsable de l'opéra-  
tion que ces documents avaient déjà été adressés à Paris.

Par ailleurs, Madame DURNEY, ni Mr. DURNEY  
n'ont fait l'objet de propositions de la part de la Direction  
Régionale, non plus qu'au niveau départemental, en ce qui  
concerne Monsieur DURNEY.

En fonction de ces éléments, je n'ai pas  
jugé opportun de renseigner des documents qui se révélaient  
sans objet et qui, en tout état de cause, seraient parvenus  
postérieurement au délai imparti.

G. DURNEY



29 Juillet

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 40 / CAB  
YD/YD.

Demande congé annuel concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

1 en 2 ex.

Décompte indemnités journalières, Sécurité Sociale concernant : 1 aux fins de régularisation.

Mme DALLA-CIA Christiane

2

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Juillet

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 39 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel :

-Mme DURNEY Yvette

1

( en 2 ex.)

1

Le Directeur,

G. DURNEY

24 Juillet

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 38 / CAB  
YD/YD.

Justificatif absence

Mme DALLA -GIA Christiane

-Photocopie feuille soins

1

le 3.7.92

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 15 Juillet 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 37 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des aménagements apportés par les Hébergés à leur cadre de vie, j'ai l'honneur de vous faire part d'une lacune qui siège au niveau de l'information et qu'un incident récent vient de mettre en évidence.

Une construction a été entreprise dans des conditions jugées non-conformes par la Commission d'Urbanisme et le maître de l'ouvrage, mis en demeure de procéder à sa démolition (!)

Au delà de ce cas particulier (affaire CAZES) se pose le principe de l'information générale qui devrait être dispensée par une circulaire soumettant tout projet de modification de l'habitat à l'accord préalable du Maire.

Cette instruction aurait pour effet de responsabiliser les Hébergés tout en évitant des "mises en demeure" qui, en l'absence de règlement propre à la Cité, se heurtent au principe du droit selon lequel il ne saurait y avoir de peine sans loi.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 36 /CAB  
GD/YD

Le ..... 7 Juillet ..... 19 92

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention le problème suivant, en vous priant de considérer l'importance qui s'attache à sa solution, s'agissant de l'ordre public en milieu sensible :

Depuis quelque temps, la Cité est la proie d'"éléments incontrôlés" étrangers à la population qui occupent quotidiennement le terrain et s'y conduisent en pays conquis.

Il s'agit de jeunes en provenance du Bourg et des localités voisines qui s'emparent des jardins de repos et des entrées de bâtiments isolés (bureaux, chapelle, dispensaire) dans l'après-midi jusqu'à une heure tardive de la nuit.

Les habitants de la Cité, les vieillards notamment qui ne peuvent plus se détendre dans leur environnement, sont excédés des nuisances diverses causées par les cyclo-moteurs, les pétards et le tapage, sans omettre les risques d'incendie. Il en est de même des riverains ainsi que des employés qui doivent nettoyer et réparer le matin venu.

Cette situation est indépendante du phénomène saisonnier lié à l'arrivée des vacanciers, mais les troubles qu'elle génère ne pourront que s'amplifier avec l'apport de ces derniers.

Je vous demande instamment d'actionner les pouvoirs dont vous disposez en matière de police pour s'assurer, dans un premier temps, de l'identité des trublions et intervenir à leur encontre en tant que de besoin.

Il conviendrait enfin de leur interdire l'accès d'une Cité du troisième âge à laquelle ils sont étrangers et dont ils s'excluent eux-mêmes par leur comportement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée,

G. DURNEY



Le 2 Juillet 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 35 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

(A)

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le couple LE XUAN PHONG, dont le mode de vie ainsi que l'excéntricité du mari, constituent un danger pour eux-mêmes et pour la collectivité.

Accueillies dans la Cité en provenance du "Camp des Espagnols" (non ayants-droit) ces personnes âgées de 76 et 74 ans occupent depuis 1986 un logement de six pièces au Bâtiment A n°11, obtenu en usant d'arguments spécieux pour changer d'habitation, et un second de deux pièces ( A n°10 ) qu'ils se sont appropriés.

A l'occasion d'une réparation au domicile, il nous a été donné de constater que l'installation électrique a été modifiée en dépit de toute règle par Mr. PHONG et qu'elle présente, dans chaque pièce, des risques certains d'incendie résultant de montages pervers et de matériaux hors d'usage (fils dénudés sur claiere, épissures de fortune, branchements multiples, etc...)

Le danger est d'autant plus évident que la lumière "brille" en permanence du fait que les époux vivent claustrés (fenêtres condamnées).

Devant cette situation, j'ai fait procéder par l'Entreprise BOUDON à la réfection générale de l'installation et à sa remise aux normes.

L'opération a nécessité une dépense de 11.255,14 francs imputée au budget de la Cité

Cette affaire pose à la fois le problème de la surveillance médico-sociale des époux PHONG et celui du règlement des dépenses qu'ils occasionnent.

A cet égard, bien que n'ayant pas hésité à intervenir dans un souci de sécurité collective, je déplore qu'une fois de plus des crédits d'Etat soient distraits au profit de ressortissants de la Commune.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



26 Juin

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
47 015 - AGEFSEDEX.

~~N° 34 / CAB~~  
~~YD / YD.~~

Demande de congé annuel concernant :

MM.

- ESTOURNEL	Abel-Michel	1
- DESPIERMONT	Michel	1
- DURNEY	Guy	1
- SAUDEL	Guy	1

( en 2 ex.)

=====

4

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Juin

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 33 / CAB  
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

-Avis d'arrêt de travail (volet N° 3)	1	le 5.06.92
-Certificat de reprise de travail	1	le 9.06.92

Demande de congé annuel concernant :

<u>Mme DALLA-CIA Christiane</u>	1
( en 2 ex.)	=====
	3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 19 Mai 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 32 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur-Gérant  
de la Société AQUITAINE INCENDIE  
4, Cours de Verdun  
33150 - CENON

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la sécurité "Incendie" j'ai l'honneur de vous faire part de mes observations portant sur la vérification des extincteurs de la Cité d'Accueil en vertu du contrat d'entretien signé le 23 Novembre 1977 entre nos deux parties.

Je suis amené à constater que les opérations de vérification qui se sont déroulées selon une périodicité semestrielle rigoureuse de 1980 à 1986, ont subi un décalage de ces mêmes périodes, de 1986 à 1989 pour ne plus être effectuées qu'une fois l'an à diverses dates, votre dernière intervention se situant au 19 Février 1991.

Eu égard au contexte particulier de la Cité qui regroupe 300 personnes dans une infrastructure des plus sensibles, il convient d'être assuré de la défense minima que représentent des extincteurs en état de marche.

C'est pourquoi je vous serais obligé de me faire connaître si l'on peut escompter à l'avenir un entretien suivi de votre part, ou s'il me revient d'envisager une autre solution.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 19 Mai 1992

N° 31 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de la Société  
RENTOKIL  
Service Comptabilité Clients  
3, Rue de Rome  
93561 - ROSNY-SOUS-BOIS

COMPTE 172700

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 7 Mai 1992, vous me saisissez d'un retard de paiement concernant la facture N° 188493 s'élevant à 1.907,83 francs et concernant la période du 1er Mars au 1er Juin 1992.

Après recherches, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce mémoire a été réglé le 28 Avril 1992 par mandat administratif N° 22.

Je précise toutefois que par suite de circonstances indépendantes de notre volonté la facture en cause, datée du " 31 Mars " a été réceptionnée en Mairie de Sainte-Livrade le " 26 Mars " et remise à nos Services le 6 Avril pour ordonnancement.

Vous voudrez bien trouver ci-joint photocopie du document porteur de ces mentions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



P.J. 1



# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 50 01 23 84

Le 19 Mai 1992,

ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

L.R.

A

N° 30 /CAB  
GD/GD

Madame CESAIRES-VLODY Denise  
" Le Noctambule "  
Grande Pavine  
GOSIER  
97190 - GUADELOUPE

Madame,

J'ai le regret de vous faire connaître que je suis dans l'obligation de reprendre sans délai le logement C n°9 de la Cité d'Accueil que vous avez conservé en l'état depuis le décès de Madame Lucie VLODY, votre Mère, survenu le 17 Juillet 1983.

En conséquence, sans réponse de votre part sous quinzaine, l'inventaire du logement sera dressé par voie d'Huissier, et son contenu déposé à la Salle des Ventes de Villeneuve-sur-Lot en vue de son aliénation.

Le produit de la vente, déduction faite des frais de Justice et de gardiennage, vous reviendra et sera versé sur le compte que vous voudrez bien désigner à cet effet.

Outre son caractère d'urgence, je crois devoir préciser que cette procédure m'est imposée par le fait que vous n'avez réservé aucune suite à ma lettre du 25 Juillet 1987 dans laquelle je vous entretenais déjà de ce problème.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Vallée du Lot



Le Maire,

a

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 6 Mai 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

N° 29 /CAB  
GD/YD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- ETAT de FRAIS de MISSION engagés par Mr. G. DURNEY Directeur de la Cité.  (4 exemplaires)	I	" AUX FINS "
- Convocation Ministérielle	I	Secrétariat d'Etat à la Famille, aux Personnes Agées et aux Rapatriés.
- Billet S.N.C.F. Aller/Retour	I	
- Billet de réservation SNCF Voyage "Aller" AGEN-PARIS	I	
- Billet de réservation SNCF Voyage "Retour" PARIS-AGEN	I	
- Relevé d'Identité Bancaire	I	
	6	

Le Directeur,

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 28 /CAB  
GD/YD

Le 29 Avril 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité de procéder au recensement des personnes qui résident effectivement au C.A.F.I.

L'expérience montre en effet, qu'en sus des Rapatriés et des ressortissants de la Commune officiellement décomptés, la Cité abrite un certain nombre de sujets échappant à tout contrôle.

Nos services sont fréquemment interpellés dans le cadre de recherches émanant des Services Fiscaux, de Police ou de Santé au sujet d'individus ayant fait élection de domicile dans la Cité sans pour autant se faire connaître des autorités responsables.

Ce phénomène se développe aux deux catégories de résidents pour ce qui est de l'hébergement à domicile, mais il est d'autant moins acceptable lorsqu'il s'agit de logements occupés par d'autres personnes que celles auxquelles vous les avez octroyés.

Ma démarche ne vise pas à remettre en cause la faculté d'accueillir des tiers dans la mesure où ceux-ci sont connus, s'il le faut dans leur propre intérêt.

Sans préjuger de votre décision, le recensement que je demande pourrait être effectué par la Commission d'Aide Sociale sous la forme qu'il vous plaira de définir.

En tout état de cause, il devra s'inspirer du fait que le droit à l'hébergement n'est pas le droit d'asile.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 28 Avril 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 27 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Chef du District  
ELECTRICITE DE FRANCE  
Route de Bordeaux  
47110 - SAINTE-LIVRADE-S-LOT

Monsieur,

Dans le cadre des dépenses d'électricité de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le mode de calcul imposé aux différents points de desserte, et qui est de nature à léser de manière sensible ce poste budgétaire.

Au plan de l'intervention, les quatre compteurs ne sont pas relevés simultanément, ce qui a pour effet d'affecter la dernière facturation d'un prix de base supérieur pour une même période de consommation.

En second lieu, la consommation de ces quatre compteurs est entièrement facturée au tarif "Heures de Pointe" alors que l'éclairage public a vocation de servir "de nuit" et que les convecteurs du Dispensaire fonctionnent pour moitié de temps en "heures creuses".

Afin de ne pas différer le règlement des sommes qui vous sont effectivement dues, j'ai mis votre facture en paiement dès réception mais, soucieux de préserver les intérêts de mon administration, je vous serais obligé de bien vouloir effectuer la correction qui s'impose.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



P.J. 2

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 26 /CAB  
GD/YD

Le 10 Avril 1992

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE  
Service de l'Etat-Civil  
Mairie

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Demande de RENOUVELLEMENT de Carte Nationale d' Identité présentée par Madame :  - <u>SAO SO Maria</u>  domiciliée en la Cité d'Accueil des Français d' Indochine.		TRANSMIS aux FINS d'Etablissement
- Carte CERFA n° 203100	I	(Demande de C.N.I.)
- Carte d'Identité périmée	I	(délivrée le 6 Avril 1981)
- Extrait du Décret de Natural.	I	
- Extrait d'Acte de Naissance	I	
- Photographie d'Identité	2	
- Timbre fiscal à 150,00 Fcs.	I	
- Quittance d'Electricité	I	
- Quittance de Téléphone	I	(26.02.1992)
	9	
 Le Directeur, Direction des Affaires Sociales Accès de SAINTE-LIVRADE DURNEY		

8 Avril

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN

N° 25 / CAB  
YD / YD.

Photocopie décompte indemnités journalières  
concernant :

Aux fins d'exploitation.

Mme DALLA-CIA Christiane

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Avril

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
12 A, Rue Diderot  
47 015 AGEN CEDEX.

N° 24 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

- M. -M. -Mme	DESPIEMONT DURNEY DURNEY	Michel Guy Yvette	1 1 1
( en 2 ex.)			===== 3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 31 Mars 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 23 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel de Lot-et-Garonne  
Direction Financière et Ressources Humaines  
Moyens de Paiement  
Route d'Auch  
47555 - B O E Cedex

OBJET : Succession PHUNG VAN Léon.

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 20 Janvier 1992, je vous faisais part de ma démarche entreprise auprès de la Préfecture du Lot en vue d'obtenir tous renseignements utiles sur la famille de Mr.PHUNG VAN Léon, décédé le 16 Octobre 1991.

Après plusieurs relances, j'ai le regret de vous faire connaître que les services préfectoraux ne disposent d'aucun élément permettant de conclure dans l'un ou l'autre sens.

Je ne dispose pas davantage d'une réponse écrite. La seule indication délivrée lors d'un entretien téléphonique consiste à saisir la Mairie de LUZECH (Lot) commune où le disparu résidait au moment de sa naturalisation, en 1971.

J'observe enfin que dans l'Acte de Décès, document qui aurait du se révéler d'un précieux enseignement au regard de la situation matrimoniale, les mots "époux" ou "veuf" sont malheureusement manquants (!!)

Je vous renouvelle mes regrets, et vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le 17 Mars 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le PREFET du LOT

Service des Etrangers

Place Jean-Jacques Chapou

46000 - CAHORS

A l'Attention de Monsieur SALVAJA.

OBJET : A/s de Monsieur PHUNG VAN Léon.

REFER : Ma lettre N°05/CAB du 20 Janvier 1992.

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de ma lettre visée en référence, par laquelle je vous priais de m'adresser les renseignements en votre possession concernant l'épouse et la descendance de Monsieur PHUNG VAN Léon, décédé le 16 Octobre 1991.

J'ajoute que, même négative, une réponse m'obligerait dans la mesure où je suis tenu de donner suite aux instances émanant de l'organisme chargé de la succession.

  
G. DURNEY  


MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 16 Mars 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

N° 21 /CAB  
GD/YD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
FICHES de NOTATION 1991 concernant :		
- Mr. DESPIEMONT Michel Ouvrier Professionnel	I	TRANSMIS pour ATTRIBUTION après objet rempli
- Mr. ESTOURNEL Michel Ouvrier Professionnel de 3ème catégorie	I	dans le cadre de votre Note N° 55 RS/JF du 10 Mars 1992
- Mr. SAUDEL Guy Ouvrier Professionnel de 3ème catégorie	I	en ce qui concerne l' appréciation au 1er degré ainsi que le tableau synoptique.
( en triple exemplaire )	3	Note chiffrée provisoire à porter par vos soins.





ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 50 01 23 84

Le 12 Mars 1992.

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

N° 20 /CAB  
GD/GD

▲

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT  
à la Famille, aux Personnes Agées  
et aux Rapatriés  
53, Avenue d'Iéna  
75016 - PARIS

Sous-Couvert de Monsieur le Préfet  
de Lot-et-Garonne

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Projet de Dépenses concernant la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine, de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour l'Exercice 1992.

Ce Projet, qui s'inscrit sur une ligne budgétaire du Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, comprend les paragraphes suivants :

- Le Fonctionnement.
- Les Annuités de l'Emprunt.

La rémunération du Personnel (Titulaire et Contractuel) est laissée à la diligence de l'administration centrale du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui assure directement la mise en place des fonds nécessaires.

L'ensemble des crédits demandés pour la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au titre de l'Année 1992, s'élève à la somme de ..... 405.704,25 Francs.



Vallée du Lot

... / ...

9 Mars

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la Formation  
Professionnelle  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN

N° 19 / CAB  
YD/YD.

mande de congé concernant :

-M. ESTOURNEL Abel Michel

1

-M. SAUDEL Guy

1

2

Le Directeur,

G. DURNEY

Le ..... 9 ..... Mars ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 18 / CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Par lettre du 7 courant, vous " m'informez " que les logements M.9 et M.10 sont libres et qu'ils peuvent, de ce fait, être attribués à Madame VAPPOU.

J'ai l'honneur de vous informer que votre information est erronée.

En effet, par Note du 12 Février 1992 (ci-jointe) vous avez attribué le logement M.10 à un ressortissant Marocain expulsé, attachant à cette opération un caractère des plus urgents.

En fonction de ces données, j'ai remis ce jour à Madame VAPPOU la clef du logement M.9 dont elle devra se contenter d'autant que l'agencement de trois pièces convient parfaitement à une personne seule.

A ce sujet, il est inadmissible qu'au prétexte de ne pouvoir assumer la charge d'un loyer HLM, on exige, à titre gratuit, la jouissance de deux logements au C.A.F.I.

Par ailleurs, et sur un plan général, je m'élève une fois de plus contre les agissements de certaine personne supposée n'avoir aucune part dans l'attribution de logements, mais qui intrigue pour l'obtention d'avantages dont elle ne peut se prévaloir ni pour elle-même ni pour d'autres, et qu'elle se flatte d'obtenir auprès du Maire.

Je vous signale enfin, pour votre complète information, que Madame VAPPOU dispose déjà du logement N.8 en sus de ceux qu'elle vous a signalés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 4 Mars 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

N° 17 /CAB  
GD/GD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
NOTATION au Titre de l'Année 1989 concernant :		
<u>Monsieur Guy DURNEY</u>		
- Bordereau de Transmission de la DAGEMO adressé à la Cité.	I	"Transmis pour Attribution"
- Volet de notification de la note définitive Année 1989.	I	et à titre de compte-rendu dans le cadre de notre entretien téléphonique du 3 Mars, en soulignant le fait qu'il est encore nécessaire au Directeur de la Cité, de se faire connaître du Ministère !
- Lettre de transmission en retour, du Directeur de la Cité, suivant prescriptions de la DAGEMO.	I	
	—	
	3	



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (58) 01.00.20

N° 16 /CAB  
GD/GD

Le ..... 4 Mars ..... 19 92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Arrêt de Travail concernant :		
Mme <u>DALLA CIA Christiane</u>		
- Avis d'Arrêt de Travail ( Volat 3 )	I — 1	Les volets " 2 et 1 " ont été adressés à la <b>SLL.I. AGEN</b>



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 25 Février ..... 19 92

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 15 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

AA

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT  
à la Famille, aux Personnes Agées  
et aux Rapatriés  
53, Avenue d'Iéna  
75016 - PARIS

Dans le cadre de la Fête du TET, vous avez adressé vos voeux au Président de l'Association pour les Arts et les Cultures d'Indochine dont le siège social est implanté dans la Cité que je dirige.

Dans ce message, délivré par le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot le 4 Février 1992, vous faites référence aux multiples interventions du responsable de l'association auprès des pouvoirs publics, notamment dans le domaine de l'entretien des bâtiments et de l'accompagnement scolaire.

En fonction de cette interposition, j'ai l'honneur de vous faire tenir les observations dont je crois devoir, respectueusement, vous faire part.

La gestion de la Cité d'Accueil des Français d'Indochine est assurée par un personnel d'Etat qui exerce ses responsabilités en collaboration avec le Maire de Sainte-Livrade, co-signataire de la Convention du 2 Juillet 1980.

Ces autorités sont seules qualifiées pour saisir votre département ministériel des problèmes matériels, contrairement au président de l'association dont le rôle est essentiellement d'ordre culturel.

Les besoins spécifiques de la Cité sont exposés, chaque exercice budgétaire, dans le Plan de Dépenses qui vous est soumis, c'est pourquoi il convient d'apprécier avec circonspection les interventions extérieures, sachant par exemple qu'aucun enfant n'est rattaché à l'effectif des Ayants-Droit, ce qui exclut toute notion d'accompagnement scolaire.

Guy DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 14 /CAB  
GD/YD

Le 25 Février 1992

Monsieur Michel DESPIEMONT

Monsieur Michel ESTOURNEL

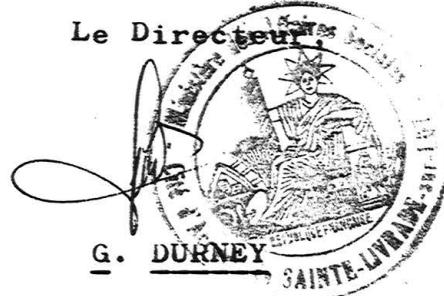
Monsieur Guy SAUDEL

Ouvriers Professionnels

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
NOTE de SERVICE de la DAGPB concernant les élections pour le renouvellement des Repré- sentants du Personnel à trois Commissions Administratives Paritaires.	I	"Pour votre Informations"  dans le cadre de la transmission N°250 RS/JF du Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi  -----



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 13 /CAB  
GD/YD

Le 24 Février 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : A/s de Madame NICOLAS HAC

Monsieur le Maire,

Par lettre du 20 Février, Madame NICOLAS HAC se disant domiciliée au CAFI Bâtiment D n°7 sollicite la délivrance d'un duplicatum de l'autorisation de résidence que vous lui auriez précédemment délivrée, et vous me demandez les éléments de réponse à apporter.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ignore tout de cette personne. Si une autorisation lui avait été accordée, un exemplaire de ce document serait détenu dans mon Service, ce qui n'est pas le cas.

Si Madame NICOLAS a pris possession du logement D n°7, l'opération s'est effectuée à mon insu, car elle ne s'est jamais présentée.

Pour mémoire, je rappelle qu'au départ de Mme MAZEL, vous avez attribué le logement en cause à Mme NGUYEN THI LAN ( votre lettre du 22 Octobre 1988 ) et que cette personne a quitté le CAFI sans évoquer une quelconque succession.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 24 Février 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 12 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Admission d'un ressortissant Marocain dans la Cité.

Par communication téléphonique du 10 Février 1992, vous m'avez demandé de prévoir le relogement au C.A.F.I. d'un sujet Marocain " expulsé " en précisant le caractère " provisoire " de son séjour.

J'ai pu solutionner ce cas d'apparence humanitaire mais j'ai le regret de constater que mon esprit de collaboration a été, une nouvelle fois, abusé.

La réalité démontre en effet qu'il ne s'agit pas d'une expulsion au sens juridique du terme, mais d'un arrangement qui vous est personnel, tandis que l'Intéressé envisage son installation à long terme.

Faisant suite à tant d'autres, également dénoncées, cette affaire m'impose de vous rappeler certaines évidences :

En premier lieu et dans le cadre de la Convention du 2 Juillet 1980, vous avez engagé votre signature pour résorber la Cité, non pour accomplir l'inverse d'autant qu'en matière d'habitat, la Cité ne doit pas constituer une solution de rechange aux problèmes de la Commune

D'autre part, l'argumentation d'un séjour limité, avancée dans le présent cas, relève de la diversion car, s'agissant des " hôtes provisoires " je ne sache pas que vous vous soyez jamais inquiété de leur devenir.

Dans ces conditions, je refuse d'assumer la responsabilité d'une situation que vous avez créée en violation de la Convention.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



22 Février

92

Monsieur le Directeur  
de l'Antenne C.R.A.M.A.  
50, Bd Carnot  
47.000 — AGEN

à l'attention de Mme JOFFRE, Assistante Sociale.

N° 11 / CAB  
YD / YD.

Votre Référence : SERVICE AS.S.  
ABL/ VM N° 2258.

Pour Information et attribution.

Situation de Mme BALLOUX Sy, domiciliée au  
C.A.F.I. Ste-Livrade/Lot.

-Facture ELECTRORAMA Villeneuve/Lot, achat poêle, d'un montant de 2.340,00F	1	Secours Exceptionnel de 2.500,00 F.
-Facture SAIGON, Ste-Livrade/Lot, fourniture gaz, d'un montant de 160,00 F	1	

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le 17 Février 1992

N° 10 /CAB  
GD.YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame le Ministre du Travail  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
Direction de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services  
Sous-Direction des Ressources Humaines  
Bureau de la Gestion des Personnels  
39 - 43, Quai André-Citroën  
75739 - PARIS CEDEX 15

J'ai l'honneur de vous faire tenir en  
retour après objet rempli, la fiche de notation au  
titre de l' Année 1989 (volet) concernant Monsieur  
Guy DURNEY " affecté dans mon service " .

Dans le cadre de cet échange, il me  
semble opportun de porter à votre connaissance que  
l'agent contractuel de 2ème catégorie Guy DURNEY  
affecté à la Cité d'Accueil des Français d'Indochine  
s'identifie parfaitement au Directeur de cette même  
Cité.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 09 /CAB  
GD/YD

Le 17 Février 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Notification de la Note définitive 1989 concernant :</p> <p>- Mme DURNEY Yvette Agent Contractuel de 3ème Catégorie</p> <p>-----</p> <p>- VOLET A RETOURNER</p>	I	<p>TRANSMIS en RETOUR après objet rempli</p> <p>Réf: Votre Transmission N° 27 RS/JF du 7.2.1992</p>
		<p>Le Directeur Sous-Direction des Affaires Sociales G. DURNEY SAINTE-LIVRADE</p>

14 Février

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12A, Rue Diderot  
47 015 AGEN CEDEX

N° 8 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Mme DALLA-CIA Christiane

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Février

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 AGEN CEDEX.

N° 7 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

M. DURNEY Guy 1

Mme DURNEY Yvette 1

( en 2 ex.) 2

Le Directeur,

G. DURNEY

5février

92

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 012 AGEN CEDEX

N° 6 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

- M. DESPIEMONT Michel

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 20 Janvier 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 05 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le PREFET du LOT  
Service des Naturalisations  
Place Jean-Jacques Chapou  
46000 - CAHORS

Dans le cadre de la succession d'un résident de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir les renseignements en votre possession concernant son épouse ainsi que sa descendance éventuelle.

Vos Services ont en effet instruit un dossier de naturalisation en sa faveur en 1971 alors qu'il résidait à LUZECH, et qui doit comporter les éléments d'ordre familial.

Il s'agit de :

Monsieur PHUNG VAN Léon  
né le 24 Août 1904 à BANG TRU (Nord-Vietnam)  
fils de PHUNG Van Sang  
et de DO Thi Lung  
Marié le 11 Décembre 1928 avec DO Thi Hau  
Naturalisé français par Décret du 22 Décembre 1971  
Décédé le 16 Octobre 1991 à Sainte-Livrade/Lot.

En vue de faciliter les recherches, je vous prie de trouver ci-joint les références de parution au Journal Officiel, du Décret de Naturalisation, ainsi que l'Acte de Naissance subséquent.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 20 Janvier 1992

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 04 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel de Lot-et-Garonne  
Direction Financière et Ressources Humaines  
Moyens de Paiement  
Route d'Auch  
47555 - B 0 E Cedex

OBJET : Succession PHUNG VAN Léon.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Lettre  
du 16 courant relative aux héritiers de Mr. PHUNG VAN Léon.

Cette personne, décédée le 16 Octobre 1991, était  
arrivée en 1981 à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade,  
seule et sans qualité d'Ayant-Droit. De ce fait, nous ne  
disposons pas d'éléments sur ses antécédents, notamment  
familiaux.

Toutefois, un dossier de naturalisation ayant été  
instruit en 1971 par la Préfecture du Lot, je demande par  
même courrier à cet organisme, communication du dit dossier.

Ce document doit permettre en effet d'établir avec  
certitude la descendance éventuelle du défunt, dès lors  
qu'elle est obligatoirement déclarée dans ce genre d'  
instance.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du suivi  
de ma démarche et, dans cette attente, je vous prie d'  
agréer, Monsieur, l'expression de ma considération  
distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 20 Janvier ..... 19 92

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

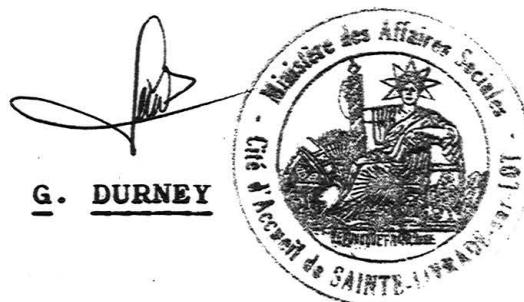
N° 03 /CAB  
GD/YD

Monsieur le Ministre du Travail  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
Direction de l'Administration Générale  
et de la Modernisation des Services  
Sous-Direction des Ressources Humaines  
Bureau de la Gestion des Personnels  
39/43, Quai André-Citroën  
75739 - PARIS Cedex 15

OBJET : Agents contractuels des services extérieurs -  
Election à la C.A.P. du 12 Mars 1992.

Dans le cadre de l'élection des représentants  
du Personnel à la Commission Administrative Paritaire  
des agents contractuels des services extérieurs fixée  
au 12 Mars 1992, j'ai l'honneur de vous prier de bien  
vouloir me faire tenir sous le présent timbre la liste  
des Electeurs.

En effet, le document transmis sous-couvert de  
la direction départementale de Lot-et-Garonne ne peut  
être exploitée en l'état pour vice d'impression.



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 02 /CAB  
GD/YD

Le 6 Janvier 1992

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT  
à la Famille, aux Personnes âgées  
et aux Rapatriés

53, Avenue d'Iéna  
75016 - PARIS

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de son Article "Quatre" j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'effectif des Résidents auxquels est reconnue la qualité d'Ayant-Droit.

Cette liste est établie au 14 Novembre 1991, compte tenu des modifications intervenues au cours de l'année et qui se déterminent ainsi :

Décès ..... : 4

Départ milieu ouvert . : 2

Le nombre des Résidents de la Cité d' Accueil est de 102 Personnes au 14 Novembre 1991, cet Ensemble se répartissant en :

3ème Age .... 95

Adultes ..... 7

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 01 /CAB  
GD/YD

Le 6 Janvier 1992

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
- Fiches de Notation 1991  concernant:  - Mr. DURNEY Guy Agent Contractuel de 2ème catégorie	I	TRANSMIS en RETOUR après objet rempli
- Mme DURNEY Yvette Agent Contractuel de 3ème catégorie	I	Réf. Votre transmission N° 247 RS/JF du 26 Décembre 1991
(3 exemplaires)	2	
		

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le 24 Décembre 1991

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 73 /CAB  
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47916 - AGEN Cedex 9

OBJET : A/s de Madame Christiane DALLA CIA.

Dans le cadre de l'aménagement du temps  
de travail de Madame DALLA CIA ( 90 heures mensuelles )  
vous m'avez fait tenir pour information copie de votre  
lettre à l'Intéressée, précisant l'horaire à effectuer  
au sein de votre Direction.

En ce qui concerne le service de Madame  
DALLA CIA à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, j'ai  
l'honneur de vous rendre compte de ce qu'il a été  
arrêté communément sur la base de 4 heures chaque Samedi.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 16 Décembre 19 91

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 72 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY  
Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne  
Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la Cité continue d'être le théâtre d'exactions diverses perpétrées par des enfants dont l'âge s'échelonne entre 10 et 15 ans. Ce groupe est formé par des descendants de résidents qui n'ont pas la qualité d'ayant-droit, ainsi que par des jeunes Livradais attirés par cette fréquentation.

Si, à ce jour, le problème restait lié au mouvement estival des vacanciers, le désordre tend à devenir permanent et prend des proportions aux risques incalculables : Des feux sont allumés contre les bâtiments, des installations publiques saccagées, des massifs endommagés. A titre d'exemple, les bancs métalliques du jardin de repos voisinant la Chapelle ont été brisés et le site est déserté par les vieillards.

Invoquer ici un phénomène d'ordre général relève du sophisme car, dans le contexte particulier du C.A.F.I. il suffit de placer les parents, accueillis par mesure de bienveillance, devant leurs responsabilités.

L'autorité que vous exercez dans l'attribution des logements doit s'étendre également aux bénéficiaires de votre indulgence lorsque leur comportement est en cause.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 13 Décembre ..... 19 91

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 71 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame Yvonne IZARD, née ISNARD vient d'être condamnée par le Tribunal Correctionnel d'Agen dans une affaire de harcèlement téléphonique dirigée contre ma personne mais directement liée à l'affection du logement que vous lui aviez concédé au C.A.F.I.

A cette occasion, l'attribution des logements de la Cité a été évoquée !

Dans ce domaine, je m'élève une fois de plus contre les conséquences d'une politique que je réprouve au plan administratif et dont je suis amené, de surcroit, à subir personnellement les effets pervers.

J'ajoute qu'au cours de la même audience, Mme IZARD a été condamnée une seconde fois, dans une affaire de droit commun.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 70 /CAB  
GD/YD

Le ..... 10 Décembre ..... 19 91

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Par courrier du 5 Décembre, vous me transmettez un dossier de treize pièces accompagnant une demande de logement au CAFI et vous souhaitez avoir mon avis sur le sujet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire tenir les éléments qui s'en dégagent :

Tout d'abord, et bien que cela ne soit pas expliquée dans la lettre manuscrite, la demande de logement porte sur un couple et non sur une personne.

Il s'agit d'un réfugié vietnamien en instance de naturalisation, hébergé au domicile d'un Médecin toulousain après avoir séjourné dans un centre d'accueil de Juillet 1988 à Mai 1989.

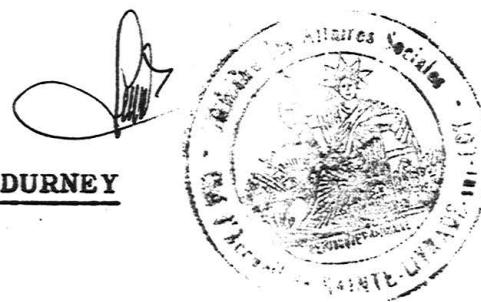
Son périple est analogue à celui de ses nombreux concitoyens qui, après avoir perdu les avantages liés à la nationalité française sont contraints de venir en France comme étrangers (tardivement en ce qui le concerne).

La qualité de Réfugié lui ayant été reconnue, il a été pris en charge par l'O.F.P.R.A. mais il n'indique pas quels sont ses moyens actuels de subsistance.

Il n'est pas douteux qu'on se trouve, une fois de plus, devant une situation pénible, mais sur le principe de l'hébergement au CAFI je ne peux que vous laisser juge de son opportunité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 69 /CAB  
GD.YD

Le ..... 9 Décembre ..... 1991

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la Fête du TET, vous m'avez demandé de prendre contact avec Monsieur SAMEL, organisateur de cette manifestation, afin de donner satisfaction quant aux travaux que requiert la Salle des Fêtes du CAFI.

J'ai le regret de vous faire connaître que je ne peux accomplir cette démarche pour les raisons que j'ai l'honneur de vous exposer :

1°) La décision de remise en état d'un bâtiment communal ne peut être prise qu'à votre échelon car elle pose une question de principe par rapport à sa destination future ou à sa résorption. ( doit-on le faire ? )

2°) Le budget de la Cité ne peut supporter le coût d'un tel aménagement, les crédits restants étant définitivement engagés. Au demeurant, des sommes conséquentes devraient être dégagées pour ces " quelques travaux " qui impliquent en réalité la réfection totale du bâtiment. ( Qui peut le faire ? )

Je regrette que le même problème soit soulevé chaque année sans qu'une solution ne soit préalablement recherchée, ni même l'utilité du projet, définie.

Je vous prie d'agréeer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



4 Décembre 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 68 / CAB  
YD / YD.

Demande de congé concernant :

-MM.	DURNEY	Guy	1
-	SAUDEL	Guy	1
-Mme	DURNEY	Yvette	1

=====

3

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

29 Novembre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12, A Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 67 / CAB  
YD/YD.

Dossier accident de travail concernant:

Satisfait den Régularisation.

Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel

-Certificat final descriptif

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 66 /CAB  
GD/YD

Le 26 Novembre 19 91

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - A G E N CEDEX

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Fiche de Notation 1991 concernant :</p> <p>- Madame <u>DURNEY Yvette</u> Agent Contractuel de 3ème Catégorie en service à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade</p> <p>(3 exemplaires)</p>	I	<p>EN RETOUR après OBJET REMPLI</p> <p>en exécution des prescription de votre Lettre N°2358 du 19 Novembre 1991.</p>



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 14 Novembre ..... 1991

N° 65 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT  
à la Famille, aux Personnes âgées  
et aux Rapatriés

53, Avenue d'Iéna  
75016 - PARIS

Dans le cadre de la Convention de Municipalisation  
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et notamment de  
son Article "Quatre" j'ai l'honneur de vous faire tenir  
ci-joint l'effectif des Résidents auxquels est reconnue  
la qualité d'Ayant-Droit.

Cette liste est établie au 14 Novembre 1991, compte  
tenu des modifications intervenues au cours de l'année  
et qui se déterminent ainsi :

Décès ..... : 4

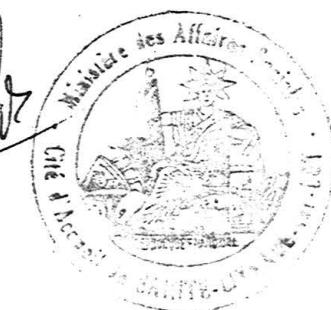
Départ milieu ouvert . : 2

Le nombre des Résidents de la Cité d'Accueil est  
de 102 Personnes au 14 Novembre 1991, cet Ensemble se  
répartissant en :

3ème Age .... 93

Adultes .... 9

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 18 Novembre 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 64 /CAB  
GD/YD

ETAT

DES SOMMES DUES POUR L'ACHAT DES VIGNETTES  
AUTOMOBILES AFFERENTES AUX VEHICULES DE LA  
CITE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

-o- EXERCICE 1991/1992 -o-

Immatriculation	Puissance	1 <sup>re</sup> Année de Mise en Circulation	Catégorie	MONTANT
			Vignettes	de la TAXE
97 834 DE	4 CV	24.02.1977	H 1	118,00
36 070 DE	4 CV	29.05.1973	H 1	118,00
52 821 DE	4 CV	26.01.1967	S	94,00
45 658 DB	8 CV	22.01.1969	S	94,00
82.617 D	11 CV	29.05.1956	G	0,00
=====				424,00

ARRÈTE le présent ETAT à la somme de  
.... QUATRE CENT VINGT QUATRE FRANCS/

Le Directeur de la Cité

  
G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 63 /CAB  
GD/YD

Le 18 Novembre 1991

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur Jean-Paul BOUDON  
Électricité Générale  
"Duclos"  
Route de Bordeaux  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

OBJET: Installation chauffage Logement M11 (Mr.CLEMENT)  
REFER: Nos Devis en date du 31 Octobre 1991.

Monsieur;

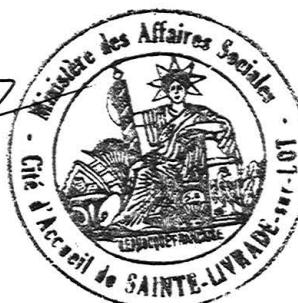
Comme suite aux devis que vous m'avez adressés et concernant l'installation de chauffage électrique au logement de Monsieur CLEMENT (M11) j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Intéressé a retenu la première solution, à savoir :

- Fourniture de 2 convecteurs (montant TTC: 928,63 Fcs.)

Dans ce cas de figure, la part de l'administration portant sur les lignes d'alimentation s'élève à la somme de : 1.458,78 Fcs; TTC.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 8 Novembre ..... 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 62 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous m'avez posé la question de savoir s'il est possible de répondre favorablement à une demande de logement au C.A.F.I. émanant de la famille FAUGERE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par suite de l'installation des soeurs MARIE-DELCASSE au bourg de Sainte-Livrade, le logement M n°9 (trois pièces) est déclaré vacant.

Néanmoins, la libération effective de l'appartement ne pourra intervenir avant huit jours pour des raisons d'ordre pratique.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réalisation.

Je tiens toutefois à signaler, afin de prévenir des objections ultérieures, que l'implantation de cette habitation, de même que son environnement, ne conviendront pas nécessairement au nouvel occupant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 61 /CAB  
GD/YD

Le ..... 8 Novembre ..... 19 91

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous avez été sollicité par deux personnes (non Ayant-Droit) dans le cadre du remplacement des portes de leur logement.

Par courrier du 2 Novembre, vous me demandez la nature de la réponse à apporter en fonction des crédits disponibles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'un des deux cas (famille MOTHES) sera solutionné avant la fin de l'année.

La seconde instance (Mme SERIEYS) ne peut être prise en considération en raison du caractère non évident de l'entreprise, ainsi que du nombre d'interventions déjà effectuées en faveur de cette personne.

Il faut savoir en effet que les trois fenêtres de ce logement ont été remplacées en 1990 et sans que la question de la porte ne soit posée.

A ce stade, je crois utile de préciser que la désignation des travaux n'est pas un choix entre les demandeurs mais une appréciation des nécessités et une recherche de l'équilibre dans la répartition.

En effet, si je ne fais aucune différence entre les Hébergés de statut différent, je suis tenu par contre de veiller à ce que des crédits d'intérêt général ne soient engagés au bénéfice des mêmes personnes.

D'une manière générale, et devant l'afflux des demandes justifiées par la vétusté de l'habitat, la Commune devra prendre le relais de l'Etat dès le prochain Exercice, dans la mesure où la Cité ne sera plus attributaire d'un Budget "Travaux" et que les deux-tiers de ses Résidents ne concernent pas le Ministère.

Pour ma part, je n'ai cessé de vous inciter à préparer cette échéance.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 6 Novembre 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 60 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur de l'Agence  
Commerciale de FRANCE - TELECOM  
25, Boulevard Saint-Cyr  
47300 - VILLENEUVE/LOT

OBJET : Annuaire Téléphonique.  
REFER : Ligne 53 01 00 20

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du service gratuit aux titulaires  
d'une ligne d'abonnement principal ordinaire, j'ai l'honneur  
de vous faire connaître que je n'ai pas reçu, à ce jour,  
le bon de retrait de l'annuaire du Département.

Dans l'hypothèse d'une omission, je vous serais  
obligé de bien vouloir me faire tenir l'exemplaire qui  
fait grandement défaut dans mon Service.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur  
le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



Ampliation à :

- Mr.le Receveur des Postes  
et Télécommunications de  
47110-SAINTE-LIVRADE/LOT

28 Octobre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN Cedex.

N° 59 / CAB  
YD/YD.

Scolarité concernant enfant :

DURNEY Sébastien

-Photocopie certificat de scolarité, année  
1991-1992.

Aux fins d'Exploitation.

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

11 Octobre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN

N° 58 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Mme DALLA CIA Christiane

1 en 2 ex.

Scolarité enfant ESTOURNEL Sylvie

-Certificat de scolarité

1

-Attestation en retour.

1

3

Le Directeur,

G. DURNEY

3 Octobre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
Cité Administrative St-Jacques  
47 015 - AGEN CEDEX.

SERVICE INFORMATION ET GESTION

N° 57 / CAB  
YD / YD.

Bulletin de décès concernant :

Mme NGUYEN Thi Thinh

1

1

Satisfaction à votre demande télé-  
phonique de ce jour.

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 56 /CAB  
GD/YD

Le 23 Septembre 1991

SECTION LOCALE INTERMINISTERIELLE  
DE SECURITE SOCIALE  
37, Rue Marel-Rogué  
BP 266  
47007 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier maladie  Mme <u>DALLA CIA Christiane</u>		
- Attestation de Salaire pour le paiement des Indemnités journalières (CERFA n°60-3783)	I	POUR ATTRIBUTION  suite à votre demande du 17 Septembre 1991.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 23 Septembre 1991

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 55 /CAB  
GD/YD

Madame NGUYEN Thi Ngong LETELLIER  
Résidence Les Bartavelles - Bât. G1  
La Pounche  
13190 - ALLAUCH

Madame,

Par lettre du 20 Septembre 1991, faisant suite à votre visite du 19 courant et à une première missive, vous me demandez de vous attribuer une habitation dans la Cité.

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien, à savoir que l'attribution d'un logement au C.A.F.I. est du ressort exclusif du Maire de Sainte-Livrade, dans la mesure où la Commune est propriétaire des bâtiments.

C'est en ce sens que je vous ai incité à présenter votre requête au premier magistrat, lors de votre séjour dans la localité, et je regrette que vous n'ayez pu le rencontrer.

Toutefois, je ne saurais trop vous recommander d'apprecier avec circonspection la disponibilité actuelle de l'habitat à partir des éléments qui vous sont communiqués par des Résidents.

En effet, les logements que vous désignez pour vous être éventuellement attribués ne sont pas libres dans la réalité, notamment celui d'une personne hospitalisée dont, à ce jour, ni l'occupante ni sa famille n'ont avisé la municipalité ou l'administration d'un quelconque déssissement.

En ce qui concerne l'occupation avantageuse de certaines habitations, je me garderais d'épiloguer, ici, sur des précédents dont je ne partage pas la responsabilité.

En regrettant de ne pouvoir instrumenter dans un domaine qui échappe aux préoccupations de l'administration, je vous prie d'agrérer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Ampliation à :

Mr. le Maire de la Commune  
de Sainte-Livrade-sur-Lot  
47110-SAINTE-LIVRADE/LOT

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 54 /CAB  
GD/GD

Le 17 Septembre 1991

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE  
Etat-Civil

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Demande de Carte Nationale d'Identité présentée par  - Madame <u>PHAN Thi Mau</u>  domiciliée en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine		Première instance suite à naturalisation française de l' Intéressée.  *****
- Carte CERFA N° 203100	I	
-Extrait d'Acte de Naissance	I	Etat-Civil NANTES
- Décret de Naturalisation	I	Décret du 9.07.1991
- Photographie d'Identité	2	
- Timbre Fiscal à 115,00 Fcs.	I	
- Quittance d'Electricité	I	dernière en date
- Quittance de Téléphone	I	dernière en date
	8	



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 12 Septembre 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 53 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Lors de notre réunion du 10 courant, vous vous êtes proposé de reprendre les démarches relatives à la récupération des logements inoccupés ou dont l'occupation n'est pas justifiée.

En sus de ceux qui vous ont été désignés dans le passé, j'ai l'honneur de vous faire tenir les coordonnées d'un appartement qui devrait être repris en priorité :

Il s'agit du Logement B n°8 (deux pièces).

Cette habitation avait été laissée à Mr. NICOLAS Benoît (qui en avait déjà l'usage) lors de son emménagement au Lotissement HLM en 1986, en raison du nombre élevé d'enfants vivant alors au foyer.

A ce jour, l'utilisation de ce local est détournée de sa vocation initiale et constitue une source de problèmes dans un secteur déjà sensible.

Je précise que Monsieur NICOLAS Benoît demeure à la Résidence du Moulin du Lot N° 7.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



10 Septembre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 52 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

M. DESPIEMONT Michel

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Septembre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
Cité Administrative St-Jacques  
47 015- AGEN CEDEX.

à l'attention de Mme HEBERT

N° 51 / CAB  
YD/YD.

Situation concernant :

Suspension allocation simple à domicile.

Mme NGUYEN Thi Dugêt

-Bulletin de décès

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

10 Septembre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 50 / CAB  
YD/YD.

Arrêt de travail concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

-Avis d'arrêt de travail ( volet 3)

1

les volets 2 et 3 ont été expédiés  
à la S.L.I. Agen.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le 6 Septembre 1991

N° 49 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

(A)

Monsieur Jean-Paul BOUDON  
Électricité Générale  
"Duclos"  
Route de Bordeaux  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur,

Comme suite aux devis que vous m'avez fait parvenir concernant l'installation de chauffage électrique au logement de Madame SAO-SO (F n°11) j'ai l'honneur de vous confirmer mon accord pour l'exécution des travaux aux prix et conditions énoncés à savoir, pour chacune des parts :

- Fourniture de convecteurs (Mme SAO-SO) 928,65
- Protection Installation (Administration) 1.458,75

Dans l'attente de votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



5 Septembre

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 48 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé annuel concernant :

Mme DURNEY Yvette

1

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 28 Août 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 47 /CAB  
GD/YD

(A)

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE  
Direction de la Réglementation  
4ème Bureau  
NATURALISATIONS  
Place de Verdun  
47020 - A G E N Cedex

Dans le cadre de la naturalisation de Madame  
**PHAN Thi Mau**, Résidente de la Cité d'Accueil, et comme  
suite à votre lettre du 6 Août 1991, j'ai l'honneur de  
vous faire tenir ci-joint les pièces retirées à l'Inté-  
ressée, à savoir :

- Carte de Résident N° 4700002591
- Certificat d'Instance de Naturalisation 83 x 91

J'ajoute que les documents relatifs à sa  
naturalisation ont été remis, dès réception par mes  
Services, à Madame PHAN Thi Mau.



G. DURNEY

19 Juillet

91

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Service Social  
21, Bis Rue La Pérouse  
75 775 - PARIS CEDEX 16

N° 46 / CAB  
YD / YD.

Enquête Sociale concernant :

Votre lettre du 10 Juillet 1991  
N° 438 / PLS

Madame MORICHON Thi Sac

-Demande de Secours	1
-Photocopie avis de non imposition	1
-Photocopie bulletin de situation allocation vieillesse	1
-Fiche familiale d'état civil	1
-Photocopie échéancier E.D.F.	1
-Photocopie facture PTT	1

6

Le Directeur

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 15 Juillet ..... 91

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 45 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le Directeur de la Société CIS E  
**SERVICE RECOUVREMENT**  
Boîte Postale 317  
92562 - RUEIL-MALMAISON Cedex

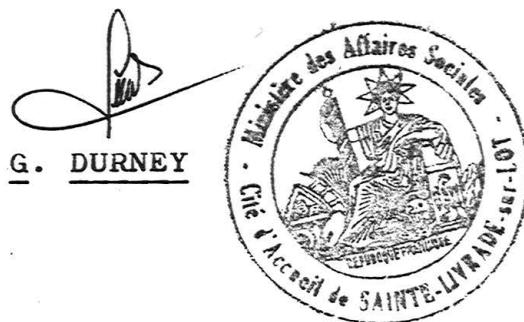
référence: 030099022600 7

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre Rappel de Paiement du 10 Juillet 1991, concernant un mémoire de **65.921,03** Francs à échéance du 27 Juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce document a été visé par mes soins le 14 Juin, date à laquelle il m'a été communiqué par la Mairie de Sainte-Livrade/Lot.

Dans la mesure où vous adressez directement en Mairie les factures relatives à la Cité d'Accueil, aux fins supposées d'en hâter l'ordonnancement, cet organisme pourrait être utilement contacté quant à la position actuelle du règlement en cause.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



AMPLIATION à :

- CIS E

Zone Industrielle du Rooy

Boîte Postale 69

47302-VILLENEUVE/LOT Cedex

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 12 Juillet 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 44 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE de la Commune  
de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de signaler, aux fins que vous voudrez bien juger utiles, la présence au C.A.F.I. d'un réfugié vietnamien.

Ce ressortissant étranger est arrivé dans le courant du mois de Juin 1991 sans que ce mouvement soit porté à notre connaissance par lui-même, non plus que par la personne qui l'hébergeait jusqu'à ce jour.

Il loge actuellement dans l'habitation A4 que vous avez attribué le 30 Janvier 1987 à Madame LARGET.

Bien que l'Intéressé soit en règle puisqu'il bénéficie de la protection de l'O.F.P.R.A. et qu'il a commencé à travailler dans la région provisoirement, il convient de veiller au développement d'un tel phénomène.

Il semble acquis en effet qu'une "filière" soit mise en place à partir d'une association cultuelle de Bordeaux en direction de la communauté bouddhiste du C.A.F.I.

La municipalisation ayant entraîné la disparition du Règlement Intérieur, les Hébergés ne sont plus tenus de préciser la composition de leur foyer, et je n'ai du qu'à un incident de découvrir l'existence de ce nouvel arrivant.

Il y aurait lieu en conséquence d'un rappel à l'ordre dans ce domaine particulier.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A Rue Diderot  
47 015 - AGEN

N° 43 / CAB  
~~YD/YD.~~

Demande de congé annuel concernant :

-M. DURNEY	Guy	1
-M. ESTOURNEL	Abel-Michel	1
-M. SAUDEL	Guy	1

( exp. 2 EX.)

=====

3

Le <sup>D</sup>irecteur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 2 Juillet 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 42 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur Louis AYMÉ  
12, Rue d'Armentières  
93800-EPINAY-Sur-SEINE

Monsieur,

Par lettre en date du 25 Juin 1991, vous m'avez demandé de vous délivrer une Attestation de Rapatriement.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document souhaité, valant également certificat de résidence pour la période durant laquelle vous avez séjourné à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agrérer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 1er Juillet ..... 19 91

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 41 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Pour la première fois dans l'histoire de la Cité, son Directeur a été agressé par deux individus qui ne sont pas des résidents de faveur et encore moins des Ayants-Droit, mais des repris de justice.

L'affaire est d'autant moins acceptable que j'ai signalé le danger potentiel qu'ils représentent lors de notre réunion, tenue le 19 Septembre 1990 à ma demande, en présence du Responsable de la Gendarmerie locale, et au cours de laquelle vous avez paru davantage préoccupé de leur devenir que de la sécurité des Hébergés.

Aujourd'hui, l'interdiction de séjour administrative doit être prononcée car l'absence de réaction équivaudrait à prendre le parti de la canaille.

Je rappelle que cette mesure a été arrêtée dans le passé pour des situations analogues, à une époque il est vrai, où les Préfets portaient un nom, et si l'on peut déplorer que le transfert de l'autorité se soit opéré sur ceux qui répugnent à en faire usage, il n'en reste pas moins vrai que les obligations demeurent.

Les Rapatriés d'Indochine ne se reconnaissent pas dans ces personnages et réclament le droit de vivre en paix

D'autre part, mes collaborateurs et moi-même, en but aux provocations de voyous, n'avons pas été mis à la disposition de la Cité pour y faire " le coup de poing ". A ce sujet, les instances ministérielles ne manqueraient pas de réagir sachant que des Agents de l'Etat sont exposés à tout moment dans l'exercice de leurs fonctions.

... / ...

C'est pourquoi, instruit par l'expérience sur la réponse à attendre, je suis résolu à utiliser les seuls moyens dont je dispose dans les domaines suivants, au cas où les choses resteraient en l'état :

1° - Information de l'opinion publique par voie de presse, notamment dans celle où vous signez.

Les lecteurs seront ainsi curieux d'apprendre qu'un multirécidiviste du vol évolue en toute quiétude au C.A.F.I. alors qu'il est sous le coup d'une condamnation à quatre mois ferme d'emprisonnement dont il n'a pas effectué un seul jour (!!)

Ils pourront de même s'étonner que la présence d'un trafiquant de drogue, placé sous contrôle judiciaire, soit tolérée en milieu sensible.

2° - Arrêt total des Services au premier incident, ce qui suppose l'exposé des motifs à l'administration centrale.

Pour la première fois au cours d'une longue carrière, je suis amené à envisager une action qui sort de l'ordinaire mais que le devoir m'impose au nom de la collectivité et du Personnel dont je suis responsable.

Je suis d'autant plus déterminé que le choix est à faire entre 300 Hébergés et quelques trublions.

Je signale enfin qu'à l'heure où le Gouvernement s'empare du problème des Rapatriés et découvre l'existence des Cités d'Accueil, il serait malvenu d'éveiller son attention au point de susciter, non plus une Inspection Générale mais une Commission d'Enquête, bien que, pour ma part, j'y sois préparé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



G. DURNEY



**AMPLIATION à :**

- Mr. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale
- 47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 26 ..... Juin ..... 19 91

N° 40 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Martial GAUDUCHEAU  
7, rue des Frères-Portmann  
Cité Grand-Parc E4  
33300 - BORDEAUX

Monsieur,

Par lettre en date du 1er Février 1990, vous avez bien voulu me prier d'effectuer les démarches relatives à l'attribution du Titre de Prisonnier du Vietminh à Madame LOMET, et je vous ai rendu compte en son temps, de l'état d'avancement du dossier.

Après différentes recherches nécessitées par le fait que Mme LOMET soit intervenue, en dehors de mon Service, pour signaler le décès d'un enfant en captivité, et le retard des instances erronées de l'Intéressée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'instruction de cette affaire est désormais achevée.

En effet, j'ai adressé le 17 Mai 1991 à l'organisme compétent deux demandes de Titre de Prisonnier du Vietminh concernant l'une, Madame LOMET, née NGUYEN Thi Quy, l'autre Monsieur Henri LOMET son époux décédé, et je suis en mesure de vous confirmer que ces requêtes sont en instance de présentation devant la Commission Nationale.

En conséquence, et même si un certain délai est nécessaire avant une prise de décision, il n'y a pas lieu d'entreprendre d'autres interventions.

Cette pratique a pour effet de surcharger inutilement le service instructeur tout en dérogeant à une règle à laquelle je vous serais obligé d'inviter Madame LOMET à se conformer.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A MPLIATION pour INFORMATION à  
- M.le Directeur Interdépartemental  
des A.C.V.G.  
Instance "Vietminh"  
B.P.80  
33090 - BORDEAUX Cedex

G. DURNEY



24 Juin

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 AGEN CEDEX.

N° 39 / CAB  
YD/YD.

Décompte sécurité sociale, indemnités journalières du 4/4/ au 1/5/91 concernant :

AUX FINS DE REGULARISATION

Mme DURNEY Yvette

1

Agent Contractuel.

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 24 Juin 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 38 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Madame Sabine COUADE

Les Merisiers  
Centre Hospitalier Spécialisé de  
La Candélie  
47016 - AGEN Cédex

Chère Madame,

J'ai l'honneur de faire réponse à vos dernières lettres dans lesquelles vous me demandez d'intervenir pour la sauvegarde de vos chats.

J'ai le plaisir de vous informer que ces animaux ont été remis en liberté après votre départ et qu'ils vivent dans la Cité, sans manquer de rien, en compagnie d'autres semblables.

J'espère que cette correspondance vous aura pleinement rassurée à leur sujet.

Je vous confirme par ailleurs que votre petit mobilier, ainsi que votre bicyclette, sont toujours déposés au magasin administratif.

En conséquence, n'ayez aucun souci pour les affaires évoquées, et recevez, chère Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. DURNEY



P.J. 4 enveloppes-réponse

20 Juin

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A<sup>e</sup> Rue Diderot  
47 015 - AGEN

N° 37 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Mme DALLA\_CIA Christiane

1

-M. DESPIEMONTE Michel

1

=====

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 19 Juin ..... 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil  
Président Honoraire des Anciens Combattants

N° 36 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
SERVICE CENTRAL de L'ETAT-CIVIL  
Boîte Postale 1056  
44035 - NANTES CEDEX A 01

OBJET : Demande d'Extrait d'Acte de Naissance.

Dans le cadre de la constitution d'un dossier administratif, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire tenir un Extrait d'Acte de Naissance concernant Monsieur :

BETTAHIR Ladjel

né le 29 Décembre 1937 à PONT-DU-CHELIF (Algérie)

de BETTAHIR Charif Ould Mohamed

et de KASSA Fatima bent Benhamed

Marié à ZERRIFI Maghnia

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 6 Juin ..... 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 35 /CAB  
GD/YD

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Une fois de plus, la Cité a été le théâtre d'exactions perpétrées, cette fois, par de jeunes enfants.

En sus des habituels délinquants, il nous faut compter maintenant avec la montée d'une nouvelle vague dont il convient de réprimer l'action sans retard ni faiblesse car, si le registre est différent, la participation demeure la même : la mise à mal du bien public.

L'entrepôt communal a été dévasté et son contenu (dont une part déposée sur vos instructions personnelles) pillé et saccagé : téléviseurs brisés à coups de masse, etc...

Dans le même temps, le château d'eau a été investi après effraction des lieux, tandis que l'ornementation florale de la Cité était dévalisée pour être proposée à l'achat, de porte en porte.

J'ai fait constater le sac de l'entrepôt par les militaires de la Gendarmerie mais je ne suis pas habilité à déposer plainte s'agissant, tant du bâtiment que de son contenu, d'une propriété communale.

Cette démarche vous incombe et je déplore qu'à ce jour vous vous y soyiez refusé car votre responsabilité indirecte est engagée dans les faits que la Communauté des Rapatriés enregistre depuis un certain temps.

En effet, les actes délictueux, maintes fois signalés, sont exclusivement le fait de personnes introduites dans la Cité après sa municipalisation.

... / ...

Dans le cadre des responsabilités, je tiens à dire, qu'à titre réglementaire, je n'ai pas à me substituer à l'officier de police judiciaire de la Commune dans une affaire d'ordre public. Mes prérogatives administratives ne m'autorisent pas davantage à ceindre l'écharpe du Maire ou à coiffer le képi du Gendarme.

Au demeurant, je me refuse à assumer, seul, le mauvais rôle , celui de "justicier" alors que, par vos concessions, vous vous réservez le meilleur.

Les auteurs de ces exactions sont identifiés et il est navrant de constater qu'ils sont issus de familles accueillies dans la Cité par charité mais qui négligent de surveiller leurs enfants bien qu'elles soient dépourvues de toute occupation, allant même jusqu'à prendre leur parti contre les agents de l'administration lorsqu'ils font l'objet de remontrances.

Par ailleurs, si chacun s'accorde à reconnaître le bon état d'entretien de la Cité, il convient de prendre les mesures qui s'imposent pour sa conservation en dépassant la notion périmée de l'appel au civisme.

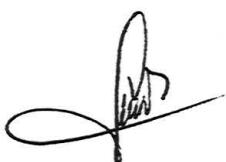
Cette instance est d'autant plus actuelle que, dans un mois, le déferlement des vacanciers ne fera qu'ajouter à la dégradation de l'environnement.

A ce sujet, les agents de l'Etat affectés à l'entretien général, et dont le dévouement ainsi que l'efficacité sont unanimement reconnus, ont besoin de se sentir soutenus car ils ne voient pas sans amertume se détériorer l'objet de leur application.

Vous voudrez bien admettre qu'on ne peut administrer un Ensemble de 300 personnes sans un minimum d'autorité. J'exerce la mienne dans tous les domaines qui me sont impartis et j'aurais apprécié qu'il en fut de même à votre échelon car j'ai la faiblesse de croire que la diplomatie n'exclut pas la fermeté.

Je livre enfin ceci à votre réflexion :

A l'heure où se développe en région parisienne le phénomène des cités de banlieue, je ne peux m'empêcher d'établir, pour les années à venir, un parallèle avec le C.A.F.I. Les Rapatriés disparus, la Cité sera alors livrée à une faune admise sans discernement. Force est de constater que, par le nombre et la nature des individus, les sujets de troubles sont déjà en place tandis que les éléments constitutifs du désordre (entassement, oisiveté, intempérance) sont déjà réunis. Le moment sera venu, pour certains, de se souvenir.

  
G. DURNEY



**SECRETARIAT D'ETAT  
CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE GUERRE**

**Direction Interdépartementale  
de BORDEAUX**

**Adresse postale**  
Secrétariat d'Etat  
chargé des Anciens Combattants  
et des Victimes de Guerre  
**Direction Interdépartementale  
de BORDEAUX**  
Boîte postale 80  
33090 BORDEAUX CEDEX

**N° VIET MINH N° 20.08.29**

à rappeler

MG/JD

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Bordeaux, le 15 Mai 1991

Cité administrative - Rue Jules Ferry  
BORDEAUX Gironde

Tél. : 56.24.80.80 - Poste 78.85

**LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL**

à

**MADAME LOMET**

Cité d'accueil des Français d'Indochine  
Bt A - N° I

**47110 - SAINTE LIVRADE SUR LOT**

Madame,

En réponse à votre lettre du 10.05.91 concernant votre demande de titre de prisonnier du "VIET MINH", j'ai l'honneur de vous informer que j'ai adressé, le 7.05.1991, à Mr. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil, 2 imprimés que vous voudrez bien compléter avec précision.

Il conviendrait également que vous me fassiez parvenir un extrait d'acte de décès de votre mari.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

POUR LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL  
ET SUR SOI COMMIS  
LE CHEF D'AGENCE



Mme BORGES

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 29 Mai 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

N° 34 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous m'avez demandé la conduite à tenir dans une affaire de nuisances nocturnes soulevée par Mme LAPORTE.

Si les faits relatés par la plaignante s'avèrent exacts, par contre, la solution qu'ils appellent échappe totalement aux moyens réglementaires dont nous pouvons, l'un et l'autre, disposer car le comportement de la personne incriminée relève non de la discipline mais de la pathologie.

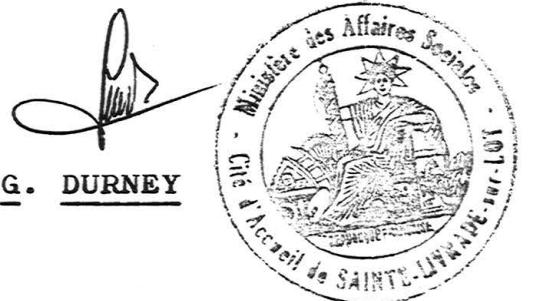
Il s'agit de Mme NGUYEN THI DUYET, âgée de 80 ans et Bonzesse de son état, à laquelle vous avez attribué le logement G n°8 le 11 Janvier 1990, lorsqu'elle a du quitter la Pagode de Villeneuve-sur-Lot.

Cette personne, en proie au délire nocturne, frappe aux murs pour éloigner les Esprits et se réfugie chez les voisins pour échapper à des fantômes bien réels dans son agitation mais dont il ne m'a jamais été donné de m'assurer en raison sans doute de leur nature spécifique.

Il convient en conséquence, de confier ce cas à l'Assistante Sociale du Secteur, qui saura trouver dans le contexte médico-social, la solution de ce problème.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le.....17.....Mai.....19 91

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 33 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur Interdépartemental  
des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE  
Instance Viet-Minh  
Cité Administrative - Rue Jules-Ferry  
Boîte Postale 80  
33090 - BORDEAUX Cedex

A l'Attention de Madame GALIANA/

Monsieur le Directeur Interdépartemental,

Dans le cadre de vos instructions du 7 Mai 1991, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dûment renseignés, deux imprimés de Demande du Titre de Prisonnier du Viet-Minh concernant :

- Madame NGUYEN Thi Quy, Veuve LOMET
- Monsieur Henri LOMET

assortis dans le premier cas de l'Extrait d'Acte de Naissance délivré le 25 Avril 1991 et dans le second, de l'Acte de Décès de l'Epoux.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Interdépartemental, l'expression de ma considération la plus distinguée.



7 Mai

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 32 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant:

Mme DURNEY Yvette

1

M. DURNEY Guy

1

( en 2 ex.)

2

Le Directeur,

G. DURNEY

2 Mai

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 31 / CAB  
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Mme DURNEY Yvette

Agent Contractuel 5<sup>e</sup> C.

-Photocopie décompte indemnités journalières  
du 10/3/ au 3/4/91.

AUX FINS DE REGULARISATION

1

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 30 /CAB  
GD/GD

Le 23 Avril 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
FICHES DE NOTATION 1990		
concernant Mrs.		EN RETOUR après OBJET REMPLI
- SAUDEL Guy	I	dans le cadre de votre transmission N° 790 GS/MFS du 15 Avril 1991.
- ESTOURNEL Michel	I	(Notation effectuée au niveau du premier degré)
- DESPIEMONT Michel	I	
( 3 exemplaires )		

Le Directeur des Affaires Sociales  
  
G. DURNEX, Cité d'Accueil des FRANÇAIS D'INDOCHINE, SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT, 1991

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le.....12.....Avril.....1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 29 /CAB  
GD/GD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

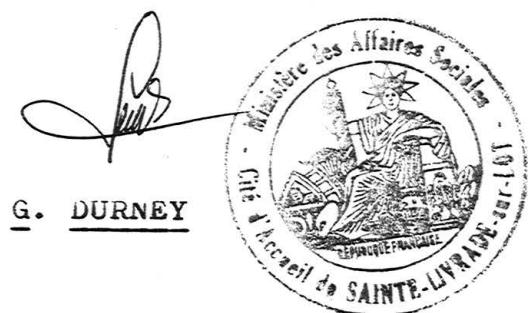
Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN Cedex

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de  
notre entretien téléphonique de ce jour, relatif au  
règlement des honoraires para-médicaux engagés dans le  
cadre de l'accident du travail survenu à Mr. ESTOURNEL  
Abel, Michel le 25 Novembre 1990.

Je vous prie de trouver en annexe le dossier  
concernant plus particulièrement les examens de radio-  
logie car il s'agit en réalité de deux actes figurant  
comme suit sur la feuille récapitulative des soins :

- Recto : 6ème ligne - Z 35 = **362,25** (4.12.1990) R.I.B.  
Crédit Lyonnais
- Verso : 2ème ligne - K 20 = **248,00** (8.1. 1991) R.I.B.  
Banque Populaire

Ces deux examens devant être réglés sur un  
compte différent, je joins à cet effet le Relevé d'  
Identité Bancaire correspondant.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 28 /CAB  
GD/GD

Le..... 3 Avril ..... 19 91

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Demande de congé concernant :</p> <p>- Mme DALLA CIA Christiane =====</p> <p>( 2 exemplaires )</p>	I	5ème Semaine



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 27 /CAB  
GD/GD

Le 2 Avril 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN CEDEA

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier maladie concernant :		
- Mme DALLA CIA Christiane =====	I	Agent Vacataire  "AUX FINS DE REGULARISATION" (document remis en l'état par l'Intéressée)



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 26 /CAB  
GD/GD

Le 29 Mars 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier maladie concernant :		
- Madame DURNEY Yvette =====		Agent Contractuel de 3ème catégorie
- Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières .	I	"aux fins de complément" et transmission à la S.L.I. du Lot-&-Gne 37, rue Marcel-Rogué 47007 - AGEN Cedex



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 25 /CAB  
GD/GD

Le 23 Mars 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN CEDEX

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier maladie concernant :		
- Mme DURNEY Yvette	I	Agent Contractuel de 3ème Catégorie
- Avis de prolongation d'Arrêt de Travail ( volet n°3 )		du 20.03 au 1er.05.1991



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 24 /CAB  
GD/GD

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - A G E N Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Demande de congé concernant :		
- Mr. DESPIEMONT Michel	I	
- Mr. ESTOURNEL Abel	I	
- Mr. SAUDEL Guy	I	
	---	
(2 exemplaires)	3	



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le ..... 15 Mars ..... 19 91

N° 23 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Docteur Yves MARCHAND  
Electroradiologue  
Clinique Sainte-Thérèse  
Rue du Docteur Derieux  
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Docteur,

Dans le cadre de l'examen pratiqué le 8 Janvier 1991 sur Monsieur ESTOURNEL Abel, Michel, et suite à votre Lettre du 8 Mars, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le règlement des frais engagés dans cette affaire est suspendu à la décision d'imputabilité au Service prise par le Ministère de tutelle.

Je ne puis préjuger de la date à laquelle cette décision, commune aux agents de l'Etat, sera arrêtée, mais je ne manquerai pas de diligenter dès sa réception, le règlement de vos honoraires.

Je vous prie de bien vouloir excuser ce contre-temps et d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 22 /CAB  
GD/YD

Le 13 Mars 1991

Section Locale Interministérielle  
du Lot-et-Garonne

37, Rue Marcel-Rogué  
47007 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier maladie concernant :		" POUR ATTRIBUTION " après réception du document émargé par le D.D.T.E.
- Mme <u>DALLA CIA</u> <u>Christiane</u>		Agent Vacataire
- Attestation de Salaire pour le paiement des Indemnités Journalières.	1	du 30.01.1991 au 08.02.1991
		Le Directeur,
		G. <u>DURNEY</u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 21 /CAB

Le 11 Mars 19 91

CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES  
de Lot-&-Garonne  
1, Rue Jean-Louis Vincens  
47012 - AGEN Cedex

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier A.P.L. concernant:		
- Mme <u>VAPPOU Marianne</u> 17, Résidence Moulin du Lot <u>47110 - SAINTE-LIVRADE/LOT</u>		TRANSMIS en RETOUR
ALLOCATAIRE: <b>08 0222293 A</b>		en ayant l'honneur de vous faire connaître que l'Avis de Non Imposition dont l'absence est mentionnée dans votre lettre ci-jointe, a été en réalité produit précédemment.
- Votre notification d'interruption I		
- Avis de Non-Imposition 1989	I	
	—	
	2	
		

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS  
  
CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
  
47110 SAINTE-LIVRADE  
  
Téléphone (58) 01.00.20

Le 11 Mars 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015- AGEN CEDEX

N° 20 /CAB  
GD/YD

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Dossier Arrêt de Travail concernant:		
- Mme <u>DURNEY</u> <u>Yvette</u>		Agent Contractuel de 3ème catégorie
- Avis d'Arrêt de Travail (Volet 3)	1	S.M.U.R. de Villeneuve/Lot (du 10 au 20 Mars 91)

Le Directeur,



7 Mars

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 19 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Mme DURNEY Yvette	1
-M. DURNEY Guy	1
<hr/>	
( en 2 ex.)	2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 5 Mars ..... 19 91

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 18 /CAB  
GD/YD

A

Monsieur le Chef du District  
ELECTRICITE DE FRANCE

Route de Bordeaux

47110 - SAINTE-LIVRADE-S-LOT

Monsieur,

Dans le cadre de l'attribution par Monsieur le Maire, du Logement S n° 12 de la Cité d'Accueil à Mme CUVE, j'ai l'honneur de vous confirmer la demande de mise en service de cette habitation au bénéfice de l'Intéressée.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agrérer,  
Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



G. DURNEY



4 Mars

91

Monsieur le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
Centre Administratif St-Jacques  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 17 / CAB  
YD/YE.

Dossier de demande d'A.S.V. + F.N.S.  
concernant :

Mme MAHARIBATCHA née LE Thi Dam

En retour, après objet rempli, suivant  
vos instructions lettre du 25.2.91.

Affaire suivie par Mme HEBERT - AMH/JR

1

Le Directeur,

G. DURNEY



# VILLE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

47110 LOT-ET-GARONNE

Tél. 53 01 04 76 - Télécopie 50 01 23 84

ARRONDISSEMENT  
DE VILLENEUVE SUR LOT

N° 16 /CAB  
GD/YD

Le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT,

MA

Monsieur le DELEGUE INTERMINISTERIEL  
aux RAPATRIES  
53, Avenue d'Iéna  
75016 - PARIS

Sous-Couvert de Monsieur le Préfet de  
Lot-et-Garonne

Monsieur le Délégué Interministériel,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Projet de Dépenses concernant la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine, de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour l'Exercice 1991.

Ce Projet, qui s'inscrit sur une ligne budgétaire du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, comprend les paragraphes suivants :

- Le Fonctionnement.
- Les Annuités de l'Emprunt.

La rémunération du Personnel (Titulaire et Contractuel) est laissée à la diligence de l'administration centrale du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui assure directement la mise en place des fonds nécessaires.

L'ensemble des crédits demandés pour la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, au titre de l'Année 1991, s'élève à la somme de ..... 395.704,25 Francs.



Vallée du Lot

... / ...

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 AGEN CEDEX.

N° 15 / CAB  
YD / YD.

Dossier médical accident travail concernant:

AUX FINS D'EXPLOITATION

Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel

Agent Titulaire + Pompier

-Feuille d'accident de travail	1	
-Feuille d'accident travail relevé des honoraires médicaux	1	avec relevé identité bancaire.
-Feuille d'accident travail, relevé des honoraires para-médicaux	2	avec relevé identité bancaire
-Feuille d'accident travail, relevé des prescriptions pharmaceutiques.	1	avec relevé identité postal.
-Demande d'entente préalable	3	
-Ordonnance du Centre Médical de l'Eclos	7	

15

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00 20

N° 14 /CAB  
GD/YD

Le 20 Février 19 91

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE  
Service des Aides Ménagères  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
DOSSIER AIDE MENAGERE  concernant  - Madame <u>SAUNIER Thi Tam</u>		SOIT TRANSMIS  AUX FINS D'EXPLOITATION  *****
Bâtiment A N°12  C.A.F.I.  47110-SAINTE-LIVRADE/LOT		
*****		
- Certificat Médical	2	Docteur ROBERT
- Certificat de Non-Imposition	I	Année 1989
- Carte d'Immatriculation S.S.	I	C.P.A.M.
- Bulletin de Situation	I	C.D.C. - F.S.A.V.
- Livret de Famille	I	
- Adresse des enfants	I	
	—	
	7	
Le Directeur,		
		

18 Février

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 -AGEN CEDEX.

N° 13 § CAB  
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

Agent vacataire

- Attestation de salaire pour paiement des I.J. 1 du 30.1.91 au 8.2.91
- Photocopie décompte indemnités journalières perçues du 5/1/ au 9/1/91 1 aux fins de régularisation.

2

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 12 /CAB  
GD/YD

Le 13 Février 1991

Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE

Service de l'Etat-Civil

Mairie

47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Demande de <u>RENOUVELLEMENT</u> de Carte Nationale d' Identité présentée par Madame Veuve :  - REMONDIERE, née TRAN Thi Tho domiciliée en la Cité d'Accueil des Français d'Indochine (Nn°1)		TRANSMIS aux FINS d'Etablissement
*****		
- Carte CERFA N° 203100	I	" Demande de C.N.I.
- Carte d'Identité périmée	I	Délivrée le 7 Septembre 1979
- Certificat de Nationalité	I	
- Livret de Famille	I	
- Photographie d'Identité	2	
- Timbre Fiscal à 115,00 Fcs.	1	
- Quittance d'Electricité	I	
- Quittance de Téléphone	I	
	9	
Le Directeur,		
		

10 Février

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN-CEDEX.

N° 11 / CAB  
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

Agent Vacataire

-Avis d'arrêt de travail (N° 3)	1
-Avis de prolongation d'arrêt de travail(N°3)	1
- <b>Certificat</b> de reprise de travail	1

=====

3

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 10 /CAB

GD/YD

Le 5 Février 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - AGEN CEDEX

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Extrait Individuel valant Notification de l'Arrêté N° 151449 du 14 Novembre 1990  et concernant Mrs:  - DESPIEMONTE Michel - ESTOURNEL Michel - SAUDEL Guy	I I I	TRANSMIS en RETOUR  suite à votre demande, en précisant que "L'Extrait à remettre à l'Intéressé" est en possession des agents concernés.
Ouvriers Professionnels de 3ème Catégorie, en fonctions à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot.		
	3	
		<p>Le Directeur,</p>  <p>G. DURNEY</p>

4 Février

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 9 / CAB  
YD/YD.

Demande de congé concernant :

-Monsieur DESPILEMONT Michel

1

-Monsieur SAUDEL Guy

1

2

( en 2 ex.)

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
Sous-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 08 /CAB  
GD/YD

Le ..... 23 ..... Janvier ..... 1990

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : A/s de Madame DUTAMBY.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez posé la question de savoir si je suis au courant du différend qui oppose les familles DUTAMBY et MERLET-MANTOT.

J'ai l'honneur de vous répondre positivement dans la mesure où c'est moi qui ai diligenté l'instruction, par la Gendarmerie locale, d'une plainte déposée par Madame DUTAMBY.

Dans le cadre de cette affaire, les Gendarmes effectuent des passages fréquents sans relever désormais d'infraction flagrante. La situation semble donc évoluer vers un retour à la normale.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G. DURNEY



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 23 Janvier 1990

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

N° 07 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur Charles de CACQUERAY

Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine  
1er Vice-Président du Conseil Général  
de Lot-et-Garonne

Maire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait part de la requête de Mme CUVÉ visant à la remise en état du logement que vous lui avez concédé, et vous me demandez la conduite à tenir dans le cadre de cette affaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce logement nécessite en effet la réfection de son plancher.

Cette constatation matérielle me conduit néanmoins à poser deux questions :

- à qui revient-il d'instrumenter ?
- à qui revient-il d'honorer la prestation ?

Me tenant aux conclusions de mon rapport du 20 Décembre 1990, je n'ai pas à m'interférer dans une affaire qui échappe aux responsabilités de l'Etat.

Néanmoins, en l'absence de toute réponse de votre part quant à la participation de la Commune aux dépenses de ses ressortissants, et devant le désintérêt du Ministère pour l'ensemble de la question, il est patent que quelqu'un se doit d'assumer la situation, et c'est à moi qu'échoit le "privilege" de gérer sur place ce désordre institutionnalisé

Le logement en cause sera donc remis en l'état.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire,  
l'expression de ma considération distinguée.

  
G. DURNEY



15 Janvier

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 6 / CAB  
YD/YD.

Dossier maladie concernant :

Mme DALLA-CIA Christiane

Agent Vacataire.

Arrêt de travail ( à compter du 5/1/91)

1

Certificat médical de reprise de travail  
( à compter du 11 Janvier 91)

1

Attestation de salaire

1

en vous priant de bien vouloir la compléter.

3

Le Directeur

G. DURNEY

15 Janvier

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 5 / CAB  
YD/YD.

Dossier accident de travail concernant :

Monsieur ESTOURNEL Abel-Michel

Agent Titulaire et sapeur pompier.

-Certificat final descriptif

1 reprise travail le 14 Janvier 1991

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le ..... 9 Janvier ..... 1991

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

N° 04 /CAB  
GD.YD

A

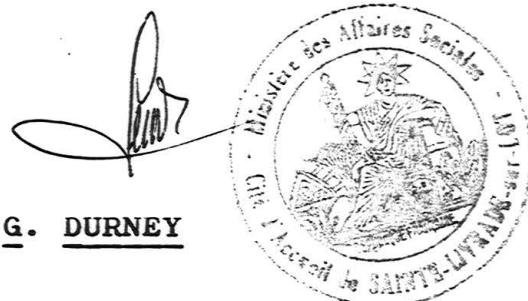
Monsieur le Directeur Départemental  
des AFFAIRES SANITAIRES et SOCIALES  
Cité Administrative Saint-Jacques  
1633, Avenue Maréchal-Leclerc  
47015 - AGEN CEDEX

OBJET : Mise à jour des Ressortissants " ETAT ".

Comme suite à la demande de votre Service d'  
Insertion Sociale, j'ai l'honneur de vous faire tenir  
ci-joint l'effectif des Hébergés de la Cité d'Accueil  
de Sainte-Livrade, auxquels est reconnue la qualité d'  
AYANT-DROIT dans le cadre de la Convention de Municipali-  
sation.

Cette liste est établie au 1er Janvier 1991,  
et porte sur 108 personnes.-

G. DURNEY



8 Janvier

91

Monsieur le Directeur Départemental  
du Travail et de l'Emploi  
Résidence Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47 015 - AGEN CEDEX.

N° 3 / CAB  
YD/YD.

Accident de travail concernant :

Monsieur ESTOURNEL Alain-Michel

-Prolongation d'arrêt de travail

1

8 jours à compter du 8/1/91

1

Le Directeur,

G. DURNEY

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUSS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

N° 02 /CAB  
GD/YD

Le ..... 8 Janvier ..... 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - A G E N CEDEX

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Fiche de Notation au titre de l'Année 1990 concernant</p> <p>- Madame <u>DURNEY Yvette</u></p> <p>agent contractuel de 3ème catégorie en fonctions à la Cité d'Accueil de STE-LIVRADE</p> <p>( 3 exemplaires )</p>	I	<p>TRANSMIS en RETOUR</p> <p>après exploitation selon les prescriptions de votre Note N°3115 RS/JF du 27 Décembre 1990</p> <p>*****</p>



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS  
SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS  
CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE  
47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (58) 01.00.20

N° 01 /CAB  
GD/GD

Le 3 Janvier 1991

Monsieur le Directeur Départemental  
du TRAVAIL et de L'EMPLOI  
Résidence Armand-Fallières  
12 A, Rue Diderot  
47015 - A G L N CEDEX

## BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Accident de Travail concernant:  - Monsieur <u>ESTOURNEL Abel-Michel</u>		Agent Titulaire et Sapeur-Pompier volontaire
- Avis de Prolongation d'Arrêt de Travail	1	8 jours à compter du 01 Janvier 1991

Le Directeur,

G. DURNEY